

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2021-2022

MINISTÈRE

DE LA SÉCURITÉ

PUBLIQUE

Ce document est disponible en
médias adaptés sur demande.
Cette publication a été produite par
le ministère de la Sécurité publique.

Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes
ou des établissements faisant partie du portefeuille Sécurité publique
ou pour communiquer avec nous, visitez [Québec.ca](https://quebec.ca).

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Format : imprimé
ISBN : 978-2-550-92661-0

Format : PDF
ISBN : 978-2-550-92662-7

ISSN Version imprimée : 1706-9572
ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2022

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

MESSAGE DU MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2022.

En produisant ce rapport, je m'assure de rendre compte des résultats atteints au regard du plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens de l'organisation en plus de répondre aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01) ainsi qu'aux autres obligations législatives et gouvernementales ayant cours.

J'espère le tout à votre convenance et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie,

ORIGINAL SIGNÉ

François Bonnardel

Québec, novembre 2022

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur François Bonnardel

Ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

L'année 2021-2022 a été marquée par de nombreuses réalisations et des actions visant à améliorer les façons de faire. Ainsi, le ministère a poursuivi son travail de premier plan sur des enjeux tels que la réflexion sur la réalité policière de même que la lutte contre l'exploitation sexuelle, la violence liée aux armes à feu et la violence conjugale. À cet égard, le travail concerté de l'ensemble du ministère pour renforcer la protection des victimes de violence conjugale et la prévention des féminicides, notamment avec l'implantation progressive du bracelet antirapprochement, est à souligner. Par ailleurs, dans l'objectif d'améliorer notre résilience collective face aux catastrophes, le ministère a investi des sommes records pour la prévention de sinistres, multiplié les efforts de préparation en amont de ceux-ci et poursuivi sa modernisation des services aux sinistrés.

Ce rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2019-2023 et de ceux témoignant de la performance du ministère, notamment au regard des engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens. Toutefois, il témoigne surtout de l'engagement de chacun des membres du personnel à assurer la sécurité de la population québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Sécurité publique,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Croteau

Québec, novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1. L'organisation en bref	8
1.2. Faits saillants	16
2. LES RÉSULTATS	25
2.1. Plan stratégique	26
2.2. Déclaration de services aux citoyens	46
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	51
3.1. Utilisation des ressources humaines	52
3.2. Utilisation des ressources financières	56
3.3. Utilisation des ressources informationnelles	59
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	63
4.1. Gestion et contrôle des effectifs	64
4.2. Développement durable	67
4.3. Occupation et vitalité des territoires	70
4.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	78
4.5. Accès à l'égalité en emploi	79
4.6. Allègement réglementaire et administratif	85
4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels	86
4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	87
4.9. Égalité entre les femmes et les hommes	89
4.10. Politique de financement des services publics	91
4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen	92
4.12. Cadre pour la prévention de sinistres et assistance financière aux sinistrés	93
4.13. Secrétariat à la Capitale-Nationale	96
5. INFORMATIONS CONNEXES	101
5.1. Organigramme du ministère de la Sécurité publique	103
5.2. Liste des sigles	105

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère relèvent de la responsabilité de la sous-ministre de la Sécurité publique ainsi que des membres du comité de gestion. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fidélité de l'information publiée, ainsi que sur la fiabilité des contrôles afférents.

À ma connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère de la Sécurité publique :

- reprend fidèlement la mission, les mandats et les valeurs organisationnelles du ministère ;
- présente les orientations ministérielles, les objectifs stratégiques et leurs indicateurs de suivi ainsi que les cibles à atteindre tels qu'ils figurent au Plan stratégique 2019-2023 (mis à jour en octobre 2020) et les résultats atteints pour la période concernée ;
- permet un suivi satisfaisant des engagements du ministère communiqués dans sa Déclaration de services aux citoyens.

À ma connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion reflètent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Croteau

Sous-ministre

Catherine Beaudry

Sous ministre associée
au Sous-ministériat adjoint
des affaires policières

Geneviève Bégin

Directrice des communications

Véronique Fontaine

Directrice générale des affaires
institutionnelles et
secrétaire générale

Line Fortin

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat
des services correctionnels

Lise Girard

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat
des services à la gestion

Suzanne Marchand

Directrice générale principale
du Laboratoire de sciences
judiciaires et de médecine légale

Louis Morneau

Sous-ministre associé
au Sous-ministériat
des affaires policières

Katia Petit

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat de la sécurité
civile et de la sécurité incendie

Youri Rousseau

Sous-ministre associé chargé
du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Paul Demers

Directeur des affaires juridiques

Ministère de la Sécurité publique, novembre 2022

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Marc Croteau

Sous-ministre

Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 5^e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022. Notre responsabilité consistait à évaluer le caractère plausible des résultats du ministère.

Notre examen a été effectué en s'inspirant des normes internationales guidant la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont principalement consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à demander des précisions et des éclaircissements sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards, plausibles, cohérents et pertinents.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL SIGNÉ

Maximilien Utzschneider

Québec, novembre 2022

1. L'ORGANISATION

1.1. L'organisation en bref

La mission du ministère est :

« Faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique dans la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médico-légale. »

1.1.1. Contexte de l'organisation

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère est appelé à contribuer à la sécurité en diminuant la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres. Cette mission exige du ministère qu'il agisse efficacement dans des situations d'urgence, mais également qu'il ait une vision tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins de ses clientèles.

En ce sens, les activités quotidiennes du ministère sont marquées par des événements au caractère imprévisible, urgent et parfois risqué. Il assume, en effet, un leadership dans de nombreux secteurs névralgiques. Ses fonctions exigent une gestion agile des opérations, une excellente capacité d'adaptation et une grande expertise. Ainsi, ses équipes ont développé un savoir-faire et une efficacité dans la prise de décisions et dans leur exécution. Dans une optique de culture de performance, d'agilité et d'amélioration continue, le ministère a poursuivi au cours de la dernière année ses nombreux projets de transformation, tant sur le plan numérique qu'en ce qui concerne ses processus. Cette année a par ailleurs été remarquable pour le ministère et ses équipes, qui ont déployé des efforts soutenus, notamment afin de déposer le plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Dans la perspective de veiller au maintien d'un contexte favorable au développement économique et social du Québec, le ministère contribue, avec ses partenaires, à assurer un milieu de vie sécuritaire avec la préoccupation de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne. Celui-ci réfère notamment aux lois relatives à la police et à la prévention de la criminalité, aux services correctionnels, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou des parties de lois dont l'application est sous la responsabilité du ministère peut être consultée sur son site Web¹.

Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte sur la collaboration de divers partenaires, dont les organisations policières, les services de sécurité incendie (SSI), les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent de la ministre de la Sécurité publique et responsable de la région de la Capitale-Nationale, soit :

- le Bureau des enquêtes indépendantes ;
- le Bureau du coronier ;
- le Comité de déontologie policière ;

1. <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/lois-et-reglements/>

- le Commissaire à la déontologie policière ;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) ;
- la Commission de la capitale nationale (CCNQ) ;
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles ;
- l'École nationale de police du Québec ;
- l'École nationale des pompiers du Québec ;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux.

La Sûreté du Québec (Sûreté), en tant que corps de police provincial, est également sous la responsabilité de la ministre de la Sécurité publique comme organisme à statut particulier. La Sûreté produit son propre rapport annuel. Ainsi, les données s'y rapportant ne sont couvertes qu'en partie dans le rapport du ministère.

Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit celui d'assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

Quant à la vision de l'organisation, elle s'énonce comme suit :

« Une organisation vigilante et proactive, dont chaque membre
du personnel est engagé à préserver la sécurité collective. »

Cette vision permet de guider le ministère dans ses choix et dans la définition de ses priorités d'actions.

Les valeurs organisationnelles soutenues par le ministère sont la fiabilité, l'intégrité, l'engagement, le respect et la solidarité. Ensemble, leurs premières lettres forment l'acronyme « FIERS », lequel comporte également une signification. En adhérant à ces valeurs qui guident ses actions quotidiennes, chaque membre du personnel entretient à sa façon la fierté d'appartenir à l'organisation et de servir la population. Dans le contexte tout particulier de cette année 2021-2022, les membres du personnel du ministère sont particulièrement FIERS du travail accompli et des défis surmontés.

1.1.2. L'organisation administrative et les mandats

Le ministère compte quatre principaux sous-ministériats qui prennent en charge la majeure partie des services rendus aux citoyens, soit :

- le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) ;
- le Sous-ministériat des affaires policières (SMAP) ;
- le Sous-ministériat adjoint des affaires policières (SMAAP) ;
- le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie (SMSCSI).

S'ajoute le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

Ceux-ci sont appuyés dans leurs activités par plusieurs instances offrant des services de soutien, soit :

- le Secrétariat général et affaires institutionnelles (SGAI) ;
- le Sous-ministériat des services à la gestion (SMSG) ;
- la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) ;
- la Direction des communications (DCOM) ;
- la Direction des affaires juridiques (DAJ).

Par ailleurs, le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) s'est joint au ministère en octobre 2018. L'information relative au SCN se trouve dans les annexes de ce document.

Le Sous-ministériat des services correctionnels

En tant que composante du système de justice pénale, le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires qui doivent décider des mesures imposées aux personnes coupables d'un crime ;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, chez les personnes contrevenantes, et dans le respect de leurs droits, la prise en charge de leurs responsabilités ;
- de soutenir les personnes contrevenantes dans leur processus de réinsertion sociale ;
- de contribuer activement aux différents travaux de modernisation du système judiciaire.

Le SMSC compte cinq directions générales (DG), dont trois assurent la prestation des services correctionnels au sein des réseaux de Montréal, de l'Est-du-Québec et de l'Ouest-du-Québec.

Ces réseaux assument la gestion de 18 établissements de détention en activité répartis sur le territoire du Québec et de 18 directions des services professionnels correctionnels, auxquelles s'ajoute une vingtaine de points de service en région.

Ces trois DG sont elles-mêmes soutenues par deux autres offrant des services complémentaires et spécialisés, soit :

- la DG à la sécurité, qui veille à promouvoir et à améliorer les pratiques sécuritaires du réseau correctionnel afin d'assurer un environnement sûr, tant pour les personnes qui lui sont confiées que pour celles qui travaillent en établissement de détention. Ainsi, elle procède à l'analyse des pratiques sécuritaires des établissements de détention de manière à accroître leur sécurité globale ;
- la DG aux programmes, au conseil et à l'administration, qui intervient notamment dans les dossiers touchant la réinsertion sociale, la recherche, la normalisation des pratiques, l'interprétation des documents légaux, la formation du personnel, les systèmes informatiques correctionnels, l'information de gestion, les infrastructures carcérales, les relations intergouvernementales et les liens avec divers partenaires, dont le Protecteur du citoyen, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, les partenaires communautaires et le milieu de la recherche.

Le Sous-ministériat des affaires policières

Le Sous-ministériat des affaires policières (SMAP) a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, y compris la police autochtone, les pratiques policières, la prévention et la lutte contre la criminalité, de même que sur la sécurité de l'État, en plus de fournir des services de sécurité et de protection. Pour réaliser son mandat, le SMAP est appuyé par le Sous-ministériat adjoint des affaires policières (SMAAP).

Plus précisément, le SMAP et le SMAAP :

- élaborent et proposent des politiques dans leurs domaines d'activité et conseillent la ministre à l'égard de l'encadrement législatif et réglementaire afférent ;
- veillent à l'application des lois relatives au milieu policier ;
- favorisent la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention ;
- conseillent la ministre à l'égard de l'encadrement de l'activité policière ;
- assurent la protection et le transport des membres du ministère du Conseil exécutif et d'autres personnalités désignées ;
- fournissent les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux ;
- assurent un suivi des phénomènes susceptibles de nuire à la sécurité de l'État ;
- assurent un soutien aux organisations policières dans la gestion d'événements majeurs ;
- assurent un leadership en matière de prévention et de lutte contre la criminalité en coordonnant notamment des initiatives, des programmes ou des projets ;
- favorisent la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme et la radicalisation menant à la violence ;
- veillent aux négociations des ententes sur la prestation des services de police autochtones et en assurent le suivi.

Le SMAP est composé de la Direction générale aux politiques, aux programmes et à la recherche. Le SMAAP chapeaute la Direction générale de la sécurité de l'État et la Direction générale aux activités et à l'organisation policières. Ces DG sont composées de plusieurs directions qui collaborent pour réaliser le mandat du SMAP.

Le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie (SMSCSI) compte quatre directions générales et un centre d'expertise, soit :

- la Direction générale de la prévention et de la planification ;
- la Direction générale des opérations, de laquelle relèvent, entre autres, 11 directions régionales et le Centre des opérations gouvernementales ;
- la Direction générale du rétablissement ;
- la Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence ;
- le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes.

Au Québec, la sécurité civile repose sur un partage clair des responsabilités entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement du Québec. Le SMSCSI joue un rôle de coordination et de soutien pour ces différents acteurs. Il s'assure notamment de mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise. Le cas échéant, le SMSCSI met rapidement en œuvre les plans d'intervention gouvernementale pour faciliter un retour à la vie normale.

Concrètement, l'essentiel de son mandat se traduit par des activités de prévention (planification, information, recherche, formation, encadrement), des activités liées aux opérations (coordination, préparation, intervention, continuité des services essentiels) ainsi que des activités en rétablissement qui incluent l'assistance financière aux sinistrés. Le SMSCSI encadre également les autorités régionales et locales en ces matières et offre du soutien et des outils aux autorités municipales et aux partenaires dans leur préparation en sécurité civile.

En matière de sécurité incendie, le SMSCSI conseille les autorités municipales et les intervenants du milieu de l'incendie dans le but de maximiser le résultat des efforts consentis dans la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens contre le feu. Il applique également les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'encadrement et au développement des centres d'urgence 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels d'urgence tout en s'assurant de leur évolution ainsi que de leur arrimage avec le milieu.

Finalement, à ce vaste mandat s'ajoute le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes, dont le rôle d'expert-conseil vise à réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes côtiers en cas de déversement de matières dangereuses dans le territoire maritime du Québec. Il constitue le pôle de la connaissance en matière de gestion des risques d'incidents maritimes, en se dotant des meilleures pratiques fondées sur la recherche et le partenariat.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

La mission du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) consiste à réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique. Pour ce faire, il procède à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale et soutient les enquêtes policières et judiciaires. Ses principaux clients sont les services de police de l'ensemble du Québec, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales ainsi que les coroners.

Le LSJML compte cinq directions sous la responsabilité d'une directrice générale :

- la Direction de la biologie/ADN ;
- la Direction de la criminalistique ;
- la Direction de la gestion administrative ;
- la Direction de la médecine légale ;
- la Direction de la toxicologie.

Le Secrétariat général et affaires institutionnelles

Le Secrétariat général et affaires institutionnelles est responsable du traitement de la correspondance ministérielle et sous-ministérielle ainsi que de la gestion des documents officiels. Il assure la coordination et le suivi des dossiers stratégiques et sensibles à portée ministérielle, ainsi que des exercices ministériels d'envergure. Il joue également un rôle-conseil auprès de la sous-ministre et l'appuie dans l'exercice de ses fonctions. De plus, le Secrétariat oriente et supervise les activités de trois directions :

- la Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones (DCMAA) ;
- la Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens (DGIDRC) ;
- la Direction de la performance et de l'amélioration continue (DPAC).

Le Sous-ministériat des services à la gestion

Le Sous-ministériat des services à la gestion (SMSG) offre des services de soutien et de conseil à l'ensemble du ministère, ainsi qu'à sept des dix organismes relevant de la ministre. Ces services incluent la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles (y compris la géomatique et les télécommunications), la sécurité de l'information, la gestion contractuelle et immobilière ainsi que la gouvernance des projets du portefeuille ministériel.

Elle compte cinq directions générales, soit :

- la Direction générale des ressources humaines ;
- la Direction générale des ressources financières et matérielles ;
- la Direction générale des technologies de l'information ;
- la Direction générale de la sécurité de l'information ;
- la Direction générale de la gouvernance des projets.

La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) exerce une fonction indépendante et objective d'évaluation à l'égard des organisations qu'elle inspecte et des unités administratives qu'elle vérifie. Elle apporte également le soutien nécessaire en matière de reddition de comptes et de suivi de la performance du ministère dans ses différentes sphères d'activité. Finalement, par le biais d'enquêtes administratives, elle offre aux gestionnaires du ministère un éclairage objectif et indépendant sur des situations, des événements ou des modes de gestion présumés non conformes, susceptibles de compromettre la prestation et la qualité des services du ministère. Pour ses activités d'audit interne, la DVIEI relève fonctionnellement du comité d'audit interne du MSP.

COMITÉ D'AUDIT INTERNE DU MSP

Le comité a pour mandat de fournir à la sous-ministre des conseils indépendants et objectifs relativement à la gestion des risques, aux mécanismes de contrôle, à la gouvernance, à la conformité des opérations et aux processus de reddition de comptes du MSP.

Le comité est composé de quatre membres, dont trois membres indépendants et ayant un profil de connaissances et de compétences adapté aux besoins du ministère et possédant une bonne connaissance des règles de l'audit interne et une bonne compréhension des mécanismes de contrôle. Deux membres du comité sont membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le comité s'est réuni à cinq reprises. Il a entre autres assuré un suivi des résultats des différents travaux d'audit réalisés et a formulé des recommandations, des conseils et des appréciations notamment sur les plans d'action déposés par les unités auditées. Il a aussi examiné le rapport d'audit de performance réalisé en 2021 par le Vérificateur général du Québec concernant l'aide financière aux sinistrés et a recommandé à la sous-ministre d'approuver le cadre de gestion de l'audit interne (soit la Politique d'audit interne du ministère de la Sécurité publique) ainsi que la planification annuelle 2022-2023 des mandats d'audit et d'évaluation de conformité.

La Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques (DAJ) relève du ministère de la Justice (MJQ) et a pour mandat principal de fournir au ministère un soutien juridique dans tous les domaines du droit qui régissent sa mission. À cette fin, la DAJ fournit des services juridiques diversifiés en matière de conseil ainsi qu'en matière de législation et de réglementation. Ses services-conseils prennent notamment la forme d'avis juridiques, de rédaction et de vérification de contrats, d'ententes, de décrets et d'autres documents de nature juridique, d'assistance aux plaideurs pour les dossiers avec procédure judiciaire et de participation à des comités ou à des groupes de travail pour les aspects juridiques concernant le ministère. En matière de législation et de réglementation, ses services peuvent prendre la forme de conseils et de rédaction de projets de loi, de règlement, de programmes et d'arrêtés ministériels ainsi que de participation aux commissions parlementaires.

À la fin de l'année 2021-2022, 33 % des dossiers actifs étaient en lien avec la sécurité civile et la sécurité incendie, 25 %, avec les affaires policières et 21 %, avec les services correctionnels. Les services rendus étaient des conseils relatifs à des procédures judiciaires dans 39 % de ces dossiers et des avis juridiques dans 28 % de ces derniers.

La Direction des communications

La Direction des communications (DCOM) relève du ministère du Conseil exécutif. Elle a pour mandat d'informer le personnel, la population, les partenaires et les médias des mandats, des programmes et des services du ministère de la Sécurité publique. Elle coordonne également les communications ministérielles pour en assurer l'efficacité et la cohérence.

Pour ce faire, elle conçoit et met en œuvre des stratégies de communication prenant appui sur les plans stratégiques ministériels et les grandes orientations gouvernementales, que ce soit en matière de communication interne ou externe ou de relations de presse.

Constituée d'une équipe dynamique, la DCOM joue un rôle de conseil et de soutien dans la réalisation des activités d'information, de promotion, d'événements et de relations publiques destinées aux clientèles internes et externes, y compris leurs principaux partenaires. Ses activités s'inscrivent également dans la coordination des communications gouvernementales.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
5 816 ^a	Effectif du ministère
913,5 M\$	Dépenses prévues du ministère
25 183	Admissions dans les établissements de détention
18 236	Personnes contrevenantes suivies dans la communauté
125,0 M\$	Aides versées pour les projets de prévention de la criminalité et d'atténuation des risques de sinistres
35,2 M\$	Aides versées aux sinistrés

a. Vingt-cinq employés ont été retranchés du total de l'effectif du ministère, extrait du système SAGIR, puisque ces derniers étaient des contractuels.

1.2. Faits saillants

Des mesures concrètes pour protéger les victimes de violence conjugale et sexuelle

En avril 2021, dans la foulée du dépôt du rapport *Rebâtir la confiance*, la ministre de la Sécurité publique s'est vu confier le mandat de coordonner un groupe d'orientation interministériel pour répondre à la vague de féminicides du début de l'année 2021.

Ce groupe a confié deux investissements importants au MSP pour assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'intervention :

1. Investissement de 30 M\$ pour ajouter des effectifs en violence conjugale au sein des corps de police et des services correctionnels

- Conclusion de 18 ententes de financement permettant l'ajout de 38 nouvelles ressources au sein des corps de police à l'échelle provinciale ;
- Déploiement du Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire dans toutes les régions du Québec qui permet d'éclairer la cour sur la situation de la personne accusée et le risque qu'elle représente.

2. Investissement de 9,8 M\$ pour soutenir des projets en matière de violence conjugale et familiale au sein de corps de police autochtones

- Création d'une structure de services de soutien partagés au sein de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec (ADPPNIQ) pour soutenir les corps de police autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets.

L'implantation progressive du bracelet antirapprochement (BAR) au Québec

- Adoption du projet de loi 24, en mars 2022, donnant le feu vert à l'implantation des bracelets antirapprochements (BAR) au Québec, qui devient la première province canadienne et le septième endroit au monde à recourir à cette technologie dans la prévention des féminicides et de la récidive en matière de violence conjugale.
- Implantation progressive des BAR d'ici la fin de l'année 2023, soutenue par des investissements de près de 41 M\$. Cela permet :
 - d'offrir un sentiment de sécurité plus grand aux victimes de violence conjugale ;
 - d'avoir un outil additionnel, pour les autorités, dans la gestion du risque que représentent les personnes interpellées dans le cadre d'une affaire de violence conjugale et dans la prévention de la récidive.
- Déploiement effectué grâce à un travail collaboratif entre les domaines d'affaires du ministère :
 - Collaboration entre les services correctionnels et les affaires policières dans la mise en place du BAR et les interventions liées à son utilisation, résultant notamment en l'embauche de 29 nouveaux membres du personnel au sein du SMSC et du SMAP ;
 - Implication des centres secondaires d'appels d'urgence dans la chaîne d'intervention lors de l'activation d'un BAR ;
 - Contribution des services à la gestion ayant permis un déploiement rapide du projet, notamment en ce qui a trait au volet financier, à la gestion contractuelle, à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information.

Le dépôt et la mise en œuvre du rapport du Comité consultatif sur la réalité policière

- Dépôt du rapport du Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP) en mai 2021 proposant une réforme majeure du système policier au Québec et présentant 138 recommandations.
- Dépôt, en décembre 2021, du projet de loi n°18 sur la *Loi modifiant diverses dispositions en matière de sécurité publique* et édictant la *Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues* (PL 18, 2^e session, 42^e législature) :
 - Agit sur une quarantaine de recommandations ;
 - A pour trame de fond la confiance du public envers la police ;
 - Aborde notamment le système de déontologie policière, le mandat du Bureau des enquêtes indépendantes et de nouveaux moyens d'action lors de la disparition d'une personne.
- Démarrage des travaux administratifs et réglementaires portant sur la formation des enquêteurs et des gestionnaires policiers, le meilleur partage de renseignements entre les intervenants et les policiers en contexte d'urgence et le soutien au bien-être et à la santé des policiers.



De l'innovation dans les actions policières

- Développement et expérimentation de nouveaux modèles d'intervention basés sur la police de concertation et les pratiques mixtes par le soutien de deux initiatives :
 - Réseau d'entraide sociale et organisationnel de la Ville de Longueuil, qui met de l'avant un modèle de police basé sur la concertation et la création de liens harmonieux avec la population ;
 - Implantation au sein du Service de police de la Ville de Montréal d'une équipe de concertation communautaire et de rapprochement, et bonification de son équipe de soutien aux urgences psychosociales.



La poursuite de la lutte contre l'exploitation sexuelle

- Dépôt du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, assorti d'un investissement de 150 M\$ sur cinq ans :
 - Regroupe les forces de 18 ministères et organismes à titre de partenaires dans sa réalisation ;
 - Met de l'avant 37 actions structurantes et mobilisatrices réparties sous 5 axes d'intervention, soit la recherche, la sensibilisation, la prévention, la répression et la reconstruction des personnes victimes ;
 - Inclut quatre actions spécifiquement destinées aux Premières Nations et aux communautés autochtones.
- Les principaux résultats du Plan d'action depuis sa mise en œuvre sont les suivants :
 - Un investissement de 19,3 M\$ pour la création et la bonification de programmes visant la prévention de l'exploitation sexuelle ;
 - Près de 100 M\$ investis en répression pour renforcer l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, créer l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile et bonifier les ressources du Directeur des poursuites criminelles et pénales ;
 - La création du comité d'experts chargé de produire un avis concernant la présence de pornographie juvénile sur les sites des entreprises enregistrées au Québec ;
 - La diffusion de la campagne de communication « Vois-tu le piège ? » sur différentes plateformes ;
 - La création de la Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs du 1^{er} au 7 mars ainsi que de la Journée nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs ;
 - La reconduction et la bonification du Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle ;
 - La bonification des ressources humaines et financières de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme.



Des efforts d'envergure dans la lutte contre la violence liée aux armes à feu

- Mise en place d'une série d'actions sans précédent visant à renforcer la lutte contre le trafic d'armes à feu :
 - CENTAURE – Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu, comprenant :
 - 1- des investissements de 91,3 M\$ pour l'ajout, notamment, de plus d'une centaine de ressources consacrées à la lutte contre la violence armée ;
 - 2- une somme additionnelle de 52 M\$ pour financer des programmes et des mesures du MSP en prévention de la criminalité (dont la bonification de l'offre de services aux jeunes Montréalais dans le cadre des travaux du Comité stratégique de sécurité urbaine de Montréal) ;
 - 3- une somme de 5 M\$, sur deux ans, pour soutenir la mise en place de l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA) et la mise en place de l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes, intégrant l'ELTA et dirigée par la Sûreté.
 - Investissement de 14,1 M\$ en 2021-2022 pour poursuivre le déploiement des 25 mesures du Plan d'action du Québec 2019-2023 dans le cadre du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs du gouvernement du Canada.



L'adaptation de nos services aux réalités autochtones et inuites

- Création d'une nouvelle direction permettant d'améliorer la prestation de services sur le territoire du Nunavik et de répondre aux difficultés récurrentes de recrutement, en réponse au rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.
- Amélioration des services policiers dans les communautés autochtones :
 - Lancement d'une démarche de développement et de renforcement des corps policiers autochtones ;
 - Mise en place d'une table technique sur la sécurité publique avec l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador ;
 - Entente avec l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec dans le but d'offrir des services partagés pour l'ensemble des corps de police autochtones, notamment en matière de violence conjugale ;
 - Préparation de 62 documents légaux en vue de leur présentation au Conseil des ministres pour les 22 corps policiers autochtones du Québec.



La mobilisation policière suivant les manifestations en contexte de pandémie

- Création, le 17 mai 2021, du Bureau de la gestion de crise (BGCR), notamment pour soutenir le travail de coordination dans la crise de la COVID-19 :
 - Élaboration du projet de loi n° 105 relatif à la *Loi établissant un périmètre aux abords de certains lieux afin d'encadrer les manifestations en lien avec la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, chapitre 26) ;
 - Soutien de quatre opérations policières spéciales en 2021-2022.
- Mobilisation des équipes de renseignement et de sécurité exécutive dans la protection des édifices névralgiques de l'État, dans le but d'assurer la pérennité du processus démocratique lors des convois québécois « pour la liberté » à Québec.



Des investissements records pour la prévention de sinistres

Le Cadre pour la prévention de sinistres a permis de générer des investissements records d'un peu plus de 29 M\$ en appréciation et en traitement des risques :

- Un peu plus de 5 M\$ investis en recherche concernant l'érosion et la submersion côtières, les inondations, les glissements de terrain, les tremblements de terre ainsi qu'un historique de sinistres ;
- Près de 24 M\$ investis dans le soutien de 30 projets d'atténuation des risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux feux de forêt ainsi que pour les risques industriels liés aux matières dangereuses, dans différentes régions administratives du Québec.



Des outils novateurs pour les clientèles en sécurité civile et en sécurité incendie

Pour soutenir les clientèles engagées dans le domaine de la sécurité civile et de la sécurité incendie, différents outils sont mis à leur disposition pour mieux accompagner les intervenants municipaux et les partenaires dans la planification et la préparation générale en vue d'éventuels sinistres. À cet effet, trois outils ont été conçus en 2021-2022 :

- Le *Guide sur la sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation* ;
- Le *Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies* ;
- Le guide *Préparer la réponse aux sinistres*.



Une approche clientèle auprès des sinistrés et des municipalités

Les inondations sans précédent vécues aux printemps 2017 et 2019 ont notamment mis en évidence le besoin de développer des services à la clientèle à la hauteur des attentes des citoyens. C'est dans cet esprit que le MSP a effectué un virage en matière de services offerts, notamment en :

- augmentant sa présence en région ;
- entreprenant la modernisation du Centre des opérations gouvernementales ;
- poursuivant le développement de plateformes comme Vigilance et IGO2 ;
- poursuivant ses efforts de simplification de la prestation électronique de services ;
- rendant disponibles en ligne des séances d'information virtuelles pour les personnes sinistrées.



Plus de dix ans d'accréditation au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

- En 2021-2022, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) a vu de nouveau son accréditation ISO 17025 : Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais (norme internationale) renouvelée à la suite d'un audit externe réalisé par le Bureau de normalisation du Québec.
- Dans son rapport d'audit, le Bureau de normalisation du Québec a d'ailleurs fait mention des « excellentes connaissances techniques » et de la « rigueur du personnel de laboratoire » au LSJML.



Une augmentation des demandes d'expertises au Laboratoire

- En 2021-2022, le LSJML a connu une augmentation du nombre de demandes reçues de l'ordre de 10 % par rapport à l'année financière précédente :
 - Au total, 18 113 demandes ont été acheminées au LSJML comparativement à 16 410 en 2020-2021 ;
 - La Direction de la toxicologie et la Direction de la biologie/ADN ont chacune franchi, pour la première fois, le cap des 7 000 demandes reçues ;
 - Le Service de la balistique a vu le nombre de ses demandes grimper de 2 156 pour 2020-2021 à 2 408 pour 2021-2022 ;
 - Une forte augmentation du nombre de demandes liées aux crimes à caractère sexuel et aux crimes commis par armes à feu a eu lieu en 2021-2022.





La création de la Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens

- Création de la Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens (DGIDRC) en vue de répondre aux objectifs suivants :
 - Accroître la performance relativement au traitement des demandes d'accès à l'information et assurer un service d'une grande qualité à la clientèle ;
 - Consolider l'expertise au Secrétariat général et affaires institutionnelles (SGAI) en matière de gestion documentaire ;
 - Assurer le déploiement des outils informatiques, la mise en place du plan de classification et du calendrier de conservation des documents dans le respect des lois, des règlements, des directives et des orientations gouvernementales ;
 - Accompagner la clientèle ministérielle dans ces objectifs.



Le déploiement des salles de pilotage tactique virtuelles et l'élaboration du tableau de bord ministériel

- Déploiement des salles de pilotage tactique virtuelles dans chaque sous-ministériat du ministère, dans une perspective d'alignement et de cohérence.
- Amélioration notable de l'indice de performance du ministère suivi par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), en 2021-2022, qui fait donc désormais partie des cinq meilleurs ministères en ce qui a trait à la qualité de son plan stratégique et à l'atteinte des cibles fixées.
- Élaboration d'un tableau de bord ministériel dans l'optique de suivre la performance globale de l'organisation :
 - Contient des informations de gestion stratégique pour faciliter la prise de décisions et de suivre l'évolution par secteur d'activité ;
 - Présente des indicateurs de performance clés sous une forme visuelle pour en offrir une vue d'ensemble.



Un vent de transformation et d'évolution au ministère

Le MSP s'est positionné de sorte à assurer un rôle proactif et stratégique dans la modernisation des services du ministère. Cela s'incarne notamment dans les actions suivantes :



- Le déploiement d'un plan de transformation globale dans le contexte de la transformation numérique de l'appareil gouvernemental, à partir duquel plusieurs actions innovantes ont été entreprises, orientées selon trois axes, soit :
 - Moderniser les pratiques et la culture de l'organisation ;
 - Assurer la transformation numérique des services ;
 - Moderniser les milieux de travail du ministère.
- L'implantation de la nouvelle Direction générale à la gouvernance des projets permettant, en 2021-2022, la mise en place d'un tout nouveau processus de priorisation des projets. Cela a permis notamment au ministère de :
 - planifier la réalisation de ses projets avec une vision concertée en s'appuyant sur des informations fiables et pertinentes ;
 - mettre en place deux comités : l'un à portée ministérielle et l'autre pour les sept organismes pour lesquels le ministère assure des services.
- La mise en place d'une réorganisation sur les plans des technologies de l'information et de la sécurité informatique se traduisant par :
 - la séparation de ces deux responsabilités pour plus d'indépendance ;
 - la définition d'une nouvelle vision intégrée, d'un point de vue organisationnel, et orientée vers la modernisation des infrastructures.
- L'implantation rapide et à faible coût de milieux de travail axés sur les activités, et ce, pour faciliter le passage au mode de travail « hybride ».
- La mise en œuvre proactive de la réforme de la dotation au ministère, lequel :
 - a procédé au plus grand nombre d'affichages à la suite de l'implantation de la réforme, soit une quarantaine en un mois, grâce à la préparation en amont de différents processus et outils pour optimiser les façons de faire ;
 - s'est démarqué en tant qu'employeur gouvernemental moderne et dynamique et est parvenu à pourvoir plusieurs postes spécialisés dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, notamment en technologies de l'information.

Des réalisations dans la région de la Capitale-Nationale

Au cours de 2021-2022, année où la pandémie a continué d'affecter l'ensemble des activités économiques de la région de la Capitale-Nationale, particulièrement celles issues du milieu des festivals et événements, le SCN :



- a financé, par l'entremise du Programme d'appui aux actions régionales (PAAR), 199 projets au cours de l'exercice financier 2021-2022, pour un total de 10,2 M\$;
- s'est associé, à l'automne 2021, à Destination Québec et à Tourisme Charlevoix pour soutenir des projets favorisant la relance économique et touristique de la région de la Capitale-Nationale :
 - à l'issue de l'appel de projets qui a eu lieu du 1^{er} septembre au 15 octobre 2021, 10 projets ont été retenus ;
 - plus de 2,54 M\$ ont été octroyés pour favoriser leur réalisation, dont 1,2 M\$ du SCN. Cette contribution vient renforcer les efforts déployés par les acteurs de l'industrie touristique de la région de la Capitale-Nationale, afin qu'elle soit la destination de prédilection en 2022. Ces annonces s'intègrent dans le plan global de relance touristique de la région de la Capitale-Nationale.

De plus, à l'hiver 2022, des modifications aux règles et aux modalités d'application du PAAR ont été approuvées pour une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Ce nouveau cadre permettra au programme de répondre davantage aux besoins de sa clientèle et de stimuler les initiatives sur le territoire régional en temps de relance. Les principales modifications touchent notamment les organismes admissibles et le cumul de l'aide gouvernementale.

Afin d'aider à faire découvrir « [l']expertise de [son] équipe au service de projets porteurs pour la région de la Capitale-Nationale »², le SCN a dévoilé en février 2022 une vidéo promotionnelle.

2. https://www.youtube.com/watch?v=_P0fVt9cLP8

2. LES RÉSULTATS

2.1. Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Pour l'année 2021-2022, 93,3 % des cibles liées aux indicateurs du Plan stratégique 2019-2023 sont atteintes.
En 2020-2021, 93,8 % des cibles avaient été atteintes.

Orientation 1

Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible	Page
(1.1a) Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	(1) Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	45 % (initialement 15 %)	50 %	Atteinte	30
(1.1b) Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	(2) Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	70 % (initialement 60 %)	61 %	Non atteinte	31
(1.2) Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres	(3) Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres (Données cumulatives à partir du 1 ^{er} avril 2019)	> 150 M\$	Cumulatif de 338 M\$	Atteinte	32
(1.3) Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité	(4) Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité (Valeur de référence : 50,4 M\$ en 2018-2019)	≥ 69,1 M\$	101,1 M\$	Atteinte	34

Orientation 2

Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible	Page
(2.1) Encourager le recours aux services en ligne	(5) Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés	35 %	68 %	Atteinte	35
(2.2) Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale	(6) Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais	> 66,5 %	69,3 %	Atteinte	36
	(7) Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais	> 71 %	75 %	Atteinte	37
	(8) Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués	5 (initialement 6)	7	Atteinte	38
	(9) Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours	5 % du résultat obtenu en 2020-2021, soit 271 personnes (initialement 6 %)	352 participants Augmentation de 36 %	Atteinte	39
	(10) Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention	13 %	Diminution de 87 %	Atteinte	40

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible	Page
(2.3) Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités	(11) Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec	85 %	100 %	Atteinte	41
	(12) Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec (Valeur de référence : 2,41 % en 2018-2019, une proportion correspondant à 359 policiers autochtones permanents)	2,55 % (initialement 2,61 %)	2,94 %	Atteinte	42
(2.4) Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés	(13) Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois	70 %	94 %	Atteinte	43
	(14) Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte	s. o.	s. o.	s. o.	43
(2.5) Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	(15) Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparler sont opérationnels	80 %	100 %	Atteinte	44
	(16) Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours	70 % (initialement 77 %)	70 %	Atteinte	45

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : Des gains durables en matière de sécurité publique

Orientation 1 : Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

OBJECTIF 1.1A : Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

Contexte lié aux objectifs 1.1a et 1.1b : Le ministère a élaboré au fil du temps plusieurs outils visant à améliorer les connaissances, la prévention et la préparation face aux risques de sinistres. Certains visent les citoyens, d'autres sont plus particulièrement destinés aux municipalités. Accessibles pour plusieurs sur le site Web Québec.ca, la population y a accès directement, tout comme les municipalités qui peuvent prendre appui sur ces outils et les relayer, en fonction de leurs besoins, auprès de leurs citoyens. Des plateformes informatiques connexes sont aussi prévues pour certains outils à l'intention des municipalités. Des outils fournissent de l'information, d'autres sont interactifs et permettent aux municipalités d'évaluer leur état de préparation. D'autres encore fournissent des données essentielles à une préparation ou à une gestion efficace des urgences, comme des prévisions hydriques.

L'amélioration des connaissances sur les risques de catastrophes, d'incendies ou d'accidents associés aux matières dangereuses permet à chacun de développer son pouvoir d'action. Elle offre la possibilité d'agir en posant des actions concrètes et appropriées contribuant à l'atténuation de ces risques. Elle permet une meilleure préparation pour faire face aux situations dangereuses, mais donne aussi le moyen de réagir de manière appropriée devant un danger ou lors d'un sinistre, contribuant dans ce dernier cas à limiter les dommages et à faciliter le rétablissement par la suite.

Quant aux municipalités, l'amélioration de leurs connaissances relatives aux aléas naturels et aux risques de nature anthropique, ou encore à la structure de sécurité civile en place au Québec, leur permet de jouer un rôle important dans la préservation de la sécurité de leurs citoyens, la sauvegarde de leurs infrastructures et le maintien des services essentiels rendus à la population.

Pour déterminer dans quelle mesure les outils qu'il met à la disposition de la population et des municipalités sont connus, le ministère a questionné les citoyens du Québec dans le cadre d'un sondage et a transmis à chacune des municipalités un questionnaire sur les outils développés à l'intention de celles-ci. Les résultats obtenus permettront au ministère d'évaluer la pertinence des actions entreprises en matière de communication auprès des citoyens et des municipalités et de déterminer celles à entreprendre.

Indicateur 1 : Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

Mesure de départ : Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	40,5 % (initialement 10 %)	45 % (initialement 15 %)	50 % (initialement 20 %)
Résultats	40,5 % Cible atteinte	53 % Cible atteinte	50 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Un sondage téléphonique mené du 5 au 25 avril 2022 auprès de la population adulte québécoise a permis d'établir le pourcentage de citoyens déclarant connaître les différents outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie mis à leur disposition. Les citoyens sondés ont répondu avoir été sensibilisés aux outils suivants, les connaître ou en avoir déjà entendu parler :

- la Semaine de la prévention des incendies, qui se tient annuellement au mois d'octobre, à 64 % ;
- le système Québec En Alerte, à 53 % ;
- le portail Québec.ca, à 53 %. De plus, 23 % affirment y avoir consulté des informations relatives à la sécurité et aux situations d'urgence ;
- le plan d'évacuation de leur domicile en cas d'incendie qu'ils ont préparé, à 53 %. De plus, 30 % affirment être sensibilisés à l'importance de la prévention incendie par le biais des plateformes numériques ;
- l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison leur permettant d'assurer leur sécurité pendant 3 jours (72 heures), à 28 %. De plus, 31 % affirment en avoir entendu parler lors d'une campagne de sensibilisation du ministère.

Le pourcentage moyen de citoyens déclarant connaître les outils mis à leur disposition est quant à lui de 50 %. Les résultats du sondage révèlent donc que ces outils sont mieux connus que ce qui avait été initialement anticipé, même en tenant compte de la cible révisée. Le ministère entend néanmoins poursuivre ses initiatives visant à faire connaître davantage ses outils de sensibilisation, particulièrement en sécurité civile ainsi qu'en sécurité incendie.

Il ressort de ce sondage que les outils de sensibilisation les plus connus demeurent ceux concernant la prévention des incendies et le système Québec En Alerte. Si de tels résultats découlent d'efforts du ministère axés sur une stratégie de communication pour les faire connaître, ils témoignent aussi de ceux des municipalités et d'autres partenaires du ministère pour faire valoir ces outils auprès de leurs citoyens et renforcer les messages de prévention en sécurité civile et en sécurité incendie.

OBJECTIF 1.1B : Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

Indicateur 2 : Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

Mesure de départ : Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	65 % (initialement 40 %)	70 % (initialement 60 %)	80 %
Résultats	69 % Cible atteinte	72 % Cible atteinte	61 % Cible non atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Afin de déterminer la notoriété des outils mis à la disposition des municipalités, une enquête en ligne a été effectuée auprès de celles-ci entre le 5 et le 25 avril 2022. Au total, 288 représentants des 1 108 municipalités sondées ont répondu au questionnaire transmis, pour un taux de réponse de 26 %. Le nombre de répondants est moindre que l'an passé, mais la période où s'est déroulé le sondage en est une où les municipalités sont très sollicitées, notamment pour la préparation aux inondations.

Les municipalités sondées ont répondu avoir été sensibilisées aux outils suivants, les connaître ou en avoir déjà entendu parler :

- la Semaine de la prévention des incendies, à 96 %, et la Semaine de la sécurité civile, à 81 % ;
- le système Québec En Alerte, à 84 % ;
- le portail Québec.ca, à 82 %, portail gouvernemental dans lequel se trouvent de l'information et de la documentation pour le volet soutien aux municipalités et la gestion des risques en sécurité civile et en sécurité incendie ;
- les capsules de prévention incendie du MSP, à 59 %, et l'affiche *10 conseils pour prévenir les incendies*, à 58 % ;
- la carte en ligne de surveillance de la crue des eaux, *Vigilance*, à 66 % ;
- la Trousse d'information pour le coordonnateur municipal, à 72 %, et la Boîte à outils pour la préparation municipale aux sinistres, à 72 %.

Il est à noter qu'un pourcentage important des municipalités qui déclarent connaître un outil l'ont de plus déjà utilisé. Le taux de connaissance des documents et des guides rendus disponibles par le ministère varie de 33 à 62 % selon les répondants.

Pour l'ensemble des outils considérés, le taux moyen de connaissance des municipalités est de 61 %. Bien que le ministère fasse la promotion des outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie en continu et que plusieurs communications aient été diffusées à l'ensemble des municipalités au cours de l'année, des efforts additionnels devront être investis pour rappeler aux municipalités les outils mis à leur disposition.

OBJECTIF 1.2 : Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres

Contexte lié à l'objectif : Au cours des dernières années, le Québec a fait face à des catastrophes naturelles et anthropiques de grande ampleur. Ces événements ont eu des répercussions sur la sécurité, les biens et la situation financière de centaines de citoyens. Les coûts de rétablissement qui leur sont associés ont privé, en outre, les citoyens du Québec de plusieurs millions de dollars qui auraient pu, autrement, être consacrés à l'amélioration des services qui leur sont rendus.

Le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) 2013-2020, dont la prolongation jusqu'en mars 2022 a été confirmée en 2018, permet de générer des investissements en :

- appréciation des risques, notamment par des analyses et des recherches ;
- traitement des risques, par des travaux de prévention et d'atténuation ;
- communication des risques.

En investissant dans la mise en œuvre de travaux visant à réduire les risques de sinistres ou à atténuer les conséquences de certains aléas pour protéger les personnes, les biens, les infrastructures et l'environnement, le Québec contribue efficacement à augmenter sa résilience aux catastrophes.

Les cinq ententes ratifiées au cours de l'année 2019-2020, dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années, permettront de protéger des biens et des infrastructures d'une valeur de 266,2 M\$ contre les risques liés à l'érosion côtière, aux inondations et aux glissements de terrain. Le résultat obtenu pour l'année 2019-2020 a permis de conclure à l'atteinte de la totalité des cibles annuelles fixées pour le Plan stratégique 2019-2023 de l'organisation. L'entente ratifiée en 2020-2021 permettra, quant à elle, de protéger des inondations hivernales un réseau d'eau potable qui dessert deux municipalités comptant 150 000 personnes. Cinq nouvelles ententes ratifiées au cours de l'année 2021-2022, dont la réalisation s'échelonnera également sur plusieurs années, permettront de protéger des biens et des infrastructures d'une valeur de plus de 71,8 M\$ contre les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ainsi qu'aux glissements de terrain.

Indicateur 3 : Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres

Mesure de départ : Données cumulatives à partir du 1^{er} avril 2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 50 M\$	> 100 M\$	> 150 M\$	> 200 M\$
Résultats	Cumulatif de 266,2 M\$ ^a Cible atteinte	Cumulatif de 266,2 M\$ Cible atteinte	Cumulatif de 338 M\$ Cible atteinte	

a. Le résultat pour l'année 2019-2020 est plus important que prévu puisqu'un grand nombre d'ententes ont été conclues au cours de l'année, lesquelles permettent la réalisation de plusieurs travaux visant à atténuer les risques de catastrophes aux endroits concernés, et donc de protéger une plus grande valeur en bâtiments et en infrastructures en raison de leur grand nombre.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au cours de l'année 2021-2022, cinq nouvelles ententes de financement ont été conclues avec les villes de Maria, des Îles-de-la-Madeleine, de Sainte-Flavie et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (secteurs des Brumes et Veillet). Celles-ci permettront la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux aléas côtiers et aux glissements de terrain.

Par le biais des travaux réalisés, les cinq nouvelles ententes ratifiées permettront de protéger plus de 200 résidences ou bâtiments, y compris une résidence pour aînés et un établissement muséal, environ 4 kilomètres de routes municipales ainsi que des réseaux d'aqueduc municipaux et d'égout. Ces cinq ententes totalisent un investissement gouvernemental de près de 30,6 M\$ permettant d'assurer la sécurité des citoyens et de protéger leurs biens ainsi que les infrastructures essentielles de quatre municipalités des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ainsi qu'aux glissements de terrain.

OBJECTIF 1.3 : Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité

Contexte lié à l'objectif : Le ministère s'est donné pour objectif de soutenir la prévention et la lutte contre la criminalité au Québec. Le ministère agit donc en amont sur les causes des problèmes de sécurité et soutient la réalisation d'actions répressives pour réduire l'occurrence de certains phénomènes criminels ou en prévenir l'aggravation. La réalisation de cet objectif passe par des investissements importants dans plusieurs initiatives (projets, actions concertées ou autres interventions analogues) et programmes concernant la prévention de la criminalité et le renforcement de la lutte contre certains phénomènes criminels au Québec. En 2020-2021, c'est 69,1 M\$ qui ont été consentis pour la prévention et la lutte contre le crime, y compris 670 000 \$ pour la prévention de la radicalisation menant à la violence. L'objectif du ministère, pour 2021-2022, était de maintenir ce même niveau d'engagement, voire de le dépasser. Finalement, 101,1 M\$ ont été consentis en 2021-2022 pour la prévention et la lutte contre le crime et pour la prévention de la radicalisation menant à la violence.

Indicateur 4 : Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité

Mesure de départ : 50,4 M\$

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	51 M\$	≥ 62,3 M\$	≥ 69,1 M\$	≥ 2021-2022
Résultats	62,3 M\$ Cible atteinte	69,1 M\$ Cible atteinte	101,1 M\$ Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, un total de 101,1 M\$ a été investi par le ministère dans des initiatives et des programmes de prévention et de lutte contre la criminalité.

Cette augmentation de 46 % est due notamment à la création de nouvelles mesures de soutien ou à la bonification de celles déjà en place :

- L'ajout d'effectifs policiers spécialisés en matière de violence conjugale (2,2 M\$) ;
- Le financement de pratiques policières exemplaires et novatrices en lien avec les travaux sur la réforme policière (2,4 M\$) ;
- La bonification de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et la création de l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (6,6 M\$) ;
- Les nouveaux investissements en matière de lutte contre les violences armées (CENTAURE – 8,7 M\$) ;
- La mise en place de mesures diverses en lien avec l'exploitation sexuelle (1 M\$) ;
- La bonification des programmes de prévention de la criminalité (1,5 M\$).

Ces bonifications de financement s'accompagnent du maintien des mesures de soutien déjà en cours. En matière de prévention de la criminalité, les programmes ont été maintenus : Prévention Jeunesse, le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité, le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité, le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes, le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture et le financement supplémentaire en prévention de la criminalité.

Sur le plan de la lutte contre la criminalité, le ministère a coordonné et soutenu divers programmes et initiatives comme les Actions concertées contre les crimes économiques et financiers et les Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Cannabis, ACCES Tabac et ACCES Alcool). Il a également contribué au renforcement de l'action gouvernementale de lutte contre la fraude envers l'État en soutenant le déploiement, à la Sûreté du Québec, d'une équipe responsable de coordonner les enquêtes avec les ministères et organismes concernés. De plus, il a soutenu l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et la structure de coordination québécoise, qui ont pour mandat de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle qui opèrent sur des bases interrégionale, interprovinciale et internationale.

Finalement, le ministère a une entente avec le gouvernement du Canada, en vertu du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, visant à financer la mise en œuvre de 25 mesures qui s'échelonnent de 2019 à 2023.

ENJEU 2 : Des services qui reflètent les valeurs et les attentes de la société québécoise

Orientation 2 : Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

OBJECTIF 2.1 : Encourager le recours aux services en ligne

Contexte lié à l'objectif : Le ministère a mis en place une prestation électronique de services afin de permettre aux sinistrés particuliers d'effectuer leur réclamation en ligne dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF).

Indicateur 5 : Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés

Mesure de départ : L'application permettant à un sinistré de procéder à l'ouverture de son dossier de réclamation en ligne n'a été offerte qu'en avril 2019.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	20 %	25 %	35 %	50 %
Résultats	24 % Cible atteinte	29 % Cible atteinte	68 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, sur les 257 réclamations reçues de particuliers, 176 l'ont été par l'application de prestation électronique de services, soit 68 %. Bien que la cible ait été atteinte et dépassée, le ministère poursuit ses efforts afin de promouvoir cette application en ligne. L'objectif est que les sinistrés utilisent en priorité cette façon de faire pour produire leur réclamation.

Des améliorations à cette prestation électronique de services ont été apportées dans le but d'améliorer le service client et de faciliter le traitement des demandes.

OBJECTIF 2.2 : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Contexte lié à l'objectif : La *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1), adoptée en 2007, place la réinsertion sociale des personnes contrevenantes au cœur du mandat du ministère et des Services correctionnels. Il en découle qu'une attention particulière est accordée à l'évaluation des personnes contrevenantes, aux mesures d'accompagnement offertes notamment aux clientèles féminines et autochtones ainsi qu'aux personnes présentant un risque de récidive élevé et qui sont peu conscientisées quant aux conséquences de leurs comportements.

Les Services correctionnels travaillent en continu à l'amélioration des services offerts aux personnes qui leur sont confiées. En 2021-2022, les mesures mises en place l'année précédente pour s'adapter à la pandémie de la COVID-19 se sont poursuivies. Ainsi, la Direction générale des services correctionnels a su maintenir ses activités prioritaires, dont l'évaluation des personnes contrevenantes. L'usage de systèmes de visioconférence s'est consolidé dans les établissements de détention et dans la communauté pour répondre aux besoins multiples, de la comparution au tribunal à la visite des proches des personnes incarcérées en passant par des rencontres de suivi dans la communauté. Ces services ont notamment permis de maintenir au maximum l'accompagnement individuel des personnes, tout en assurant leur sécurité.

Indicateur 6 : Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais

Mesure de départ : 62 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 63,5 %	> 65,0 %	> 66,5 %	> 68,0 %
Résultats	61,0 % Cible non atteinte	73,2 % Cible atteinte	69,3 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'évaluation des personnes contrevenantes permet d'identifier les facteurs liés à la criminalité de la personne condamnée et d'établir ses besoins en matière de programmes et d'encadrement. Importante pour éclairer les décisions relatives aux interventions à prioriser, l'évaluation doit être effectuée le plus tôt possible pour permettre une prise en charge rapide.

D'importants efforts sont déployés pour procéder aux évaluations dans le respect des normes fixées par les Services correctionnels. L'évaluation des personnes contrevenantes ayant été condamnées à une peine inférieure à six mois représente un défi puisqu'elle doit être effectuée dans un laps de temps souvent d'à peine quelques jours.

Malgré les nombreuses mesures sanitaires mises en place tant en établissement de détention qu'en communauté, la pandémie de la COVID-19 n'a pas eu de répercussions majeures sur la réalisation des évaluations de courte durée.

Ainsi, en 2021-2022, 69,3 % des 2 141 évaluations à produire, pour des peines de moins de six mois, ont été complétées dans le respect des délais. Ces données incluent les évaluations faites pour les personnes devant purger leur peine en communauté et en établissement de détention. Ce résultat représente une baisse de près de quatre points de pourcentage par rapport à l'an passé qui présentait un résultat record de 73,2 %.

Cette diminution de la performance par rapport à l'année dernière peut en partie s'expliquer par une augmentation de 10 % du nombre total d'évaluations à produire (201 évaluations de plus par rapport aux 1 940 de l'année 2020-2021). Notons aussi que ce résultat atteint la cible fixée de 66,5 % des évaluations produites dans les délais, malgré un contexte de manque de personnel dans certains établissements de détention qui ajoute une pression sur les organisations.

OBJECTIF 2.2 (SUITE) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 7 : Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais

Mesure de départ : 67 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 67 %	> 69 %	> 71 %	> 73 %
Résultats	68 % Cible atteinte	77 % Cible atteinte	75 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les évaluations des personnes contrevenantes devant purger une peine de plus de six mois, mais de moins de deux ans, sont réalisées à partir d'un outil psychométrique permettant de déterminer le risque de récidive, mais également les besoins à cibler au plan d'intervention de ces personnes.

Pour l'année 2021-2022, 75 % des évaluations des personnes purgeant une peine de plus de six mois, que ce soit en établissement de détention ou en communauté, ont été produites dans les délais impartis. Bien que cela représente une diminution de deux points de pourcentage par rapport à 2020-2021, ce résultat est tout de même supérieur de quatre points de pourcentage à la cible de cette année.

En 2021-2022, les tribunaux n'ont pas retrouvé le même niveau d'activité qu'en 2019-2020, mais on observe tout de même que le nombre total d'évaluations à produire a grimpé de plus de 20 % par rapport à l'année 2020-2021, soit 9 237 cette année comparativement à 7 706 l'an dernier. Une proportion de 75 % des évaluations produites dans les délais est un résultat qui s'inscrit dans la continuité de l'amélioration continue des pratiques, comme le précise le plan d'action 2019-2023.

OBJECTIF 2.2 (SUITE) : Améliorer les mesures d’accompagnement à l’intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 8 : Nombre cumulatif de programmes d’accompagnement s’adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués³

Mesure de départ : s. o.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2	2 (initialement 4)	5 (initialement 6)	7 (initialement 8)
Résultats	2 Cible atteinte	3 Cible atteinte	7 Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour contribuer au succès de la réinsertion sociale des personnes incarcérées, les établissements de détention offrent aux personnes contrevenantes différentes mesures d’accompagnement dont certaines visent à répondre aux besoins particuliers des clientèles féminine et autochtone.

Dans un contexte de pandémie qui exige l’application de diverses mesures sanitaires telles que la distanciation physique et l’accès limité aux établissements de détention par des personnes externes, il s’est avéré complexe en 2021-2022 pour le ministère d’offrir des programmes à ces clientèles. Aux deux programmes ciblés initialement, deux autres ont été ajoutés à l’exercice en cours d’année pour pallier une éventuelle suspension d’un programme ainsi que le faible nombre de participants découlant du contexte sanitaire.

Ainsi, les programmes Gestion de la colère et Préparation à la sortie ont été proposés par la Société Élisabeth Fry du Québec (SEFQ). Le premier a été offert à l’Établissement de détention Leclerc de Laval ainsi qu’à l’Établissement de détention de Québec – secteur féminin, alors que le second l’a été à l’Établissement de détention Leclerc de Laval. Ces programmes présentent une approche adaptée aux besoins de la clientèle féminine incarcérée.

Par ailleurs, le Service d’aide et de traitement en apprentissage social a proposé le programme Sensibilisation à la violence sous toutes ses formes, s’adressant aux personnes autochtones incarcérées à l’Établissement de détention d’Amos. En outre, le Centre résidentiel communautaire de l’Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a offert le programme Vers ma communauté, lequel est conçu pour les personnes inuites incarcérées à l’Établissement de détention d’Amos.

La démarche accomplie en 2021-2022 a contribué à l’atteinte et même au dépassement de la cible annuelle de la mesure qui était l’évaluation des apprentissages de deux programmes d’accompagnement s’adressant à une clientèle particulière en détention. Toutefois, le nombre de répondants en 2021-2022 est demeuré très modeste (35). Il s’explique par le fait que seules quelques petites cohortes ont pu bénéficier des programmes en raison de la pandémie. Malgré tout, il ressort de cet exercice que l’intérêt des répondants à l’égard de ces programmes ne fait aucun doute et ces derniers semblent avoir répondu aux attentes de la clientèle. Il est prévu que deux autres programmes fassent l’objet d’une évaluation en 2022-2023.

3. Les apprentissages sont évalués par sondage auprès des personnes contrevenantes, avec la participation du milieu de la recherche. Un programme pour chacune des clientèles particulières est évalué chaque année. Au total, huit programmes seront évalués durant la période couverte par le plan stratégique.

OBJECTIF 2.2 (SUITE) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 9 : Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours

Mesure de départ : 325 en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 %	Aucune augmentation, mais une cible établie à 145 personnes, soit 45 % de la valeur de référence (initialement 4 %)	5 % du résultat obtenu en 2020-2021, soit 271 personnes (initialement 6 %)	6 % du résultat estimé en 2021-2022, soit 287 personnes (initialement 8 %)
Résultats	300 participants Diminution de 7,7 % Cible non atteinte	258 participants Cible atteinte	352 participants Augmentation annuelle de 36 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1) prévoit « l'élaboration et l'offre de programmes et de services encourageant les personnes contrevenantes à prendre conscience des conséquences de leur comportement et à amorcer un cheminement personnel axé sur le développement du sens des responsabilités ».

Implanté dans les établissements de détention en 2007, le programme Parcours est, depuis, offert aux clientèles contrevenantes montrant une faible réceptivité à l'intervention et présentant un niveau de risque élevé ou significatif de récidive.

Offert sur une base volontaire, le programme a comme objectif de développer chez la personne contrevenante la reconnaissance des conséquences de ses actes, l'établissement de certains facteurs relatifs à sa délinquance et la prise en considération de moyens socialement acceptables pour répondre à ses besoins. Le programme vise à diminuer le risque de récidive des personnes contrevenantes et à favoriser leur réinsertion sociale.

En raison de la pandémie de la COVID-19, notamment des règles de distanciation physique, certaines formations planifiées n'ont pu avoir lieu, alors que d'autres ont dû être faites en groupe restreint. Par conséquent, la cible annuelle du programme Parcours a été actualisée afin de s'ajuster aux mesures sociosanitaires toujours en vigueur. Le programme a aussi connu plusieurs périodes d'arrêt, et ce, dans plusieurs établissements de détention de la province, en raison d'épisodes d'éclosions tant chez les personnes incarcérées que chez les membres du personnel. Il a été offert dans les établissements de détention selon l'évolution de la situation et des directives de la santé publique régionale. Malgré les nombreuses contraintes, les établissements ont tout mis en œuvre pour l'offrir aussi souvent que possible. De plus, soulignons que la population moyenne quotidienne incarcérée a connu une légère augmentation de 9 % en 2021-2022, ce qui a eu pour effet d'augmenter légèrement le bassin de participants pouvant être ciblé.

Ainsi, en 2021-2022, 352 personnes incarcérées ont pu participer au programme, ce qui signifie une augmentation de 36 % par rapport à l'an passé. Parmi celles-ci, 27 personnes sont des femmes, dont 2 d'origine autochtone. On note également que 21 participants de sexe masculin sont d'origine autochtone. En somme, ces deux clientèles représentent 13 % du nombre total de participants au programme.

Le programme Parcours est une priorité des Services correctionnels, c'est pourquoi l'évaluation de programme réalisée a permis d'amorcer à la fin de l'année 2020 des travaux visant à moderniser et à améliorer sa prestation. Les travaux de modernisation du programme devraient être complétés autour de la fin du mois de décembre 2022.

OBJECTIF 2.2 (SUITE) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 10 : Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention

Mesure de départ : 26 135 en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	12 %	13 %	14 %
Résultats	Diminution de 20 % Cible atteinte	Diminution de 87 % Cible atteinte	Diminution de 87 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les Services correctionnels poursuivent leurs efforts afin de réduire les transferts de personnes incarcérées entre les 18 établissements de détention. Les activités de transfert peuvent survenir pour différents motifs comme la sécurité, la surpopulation carcérale, des soins médicaux, etc.

En 2021-2022, les transferts interétablissements ont été réduits de 87 % par rapport à la mesure de 2018-2019. Plus précisément, on observe que 3 385 transferts ont été effectués entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Comparativement aux activités réalisées en 2020-2021, on constate une hausse de 25 %, qui s'explique essentiellement par une adaptation des activités courantes au contexte de pandémie.

Le virage numérique du système de justice a un effet important sur la réduction du nombre de transferts réalisés. En 2021-2022, on note une réduction de 96 % des transferts pour permettre à une personne incarcérée de comparaître en présentiel (340 comparativement à 9 262 en 2018-2019).

La pandémie de la COVID-19 a également joué un rôle dans la diminution des activités de transfert. Les déplacements de la clientèle ont été limités pour réduire les risques de transmission du virus et, lorsque ceux-ci ont eu lieu, les transports directs ont été privilégiés. Ce faisant, les transferts liés à des transits entre l'établissement d'origine et le lieu de destination ont été réduits de 90 % par rapport à la période de référence (50 en 2021-2022 comparativement à 476 en 2018-2019), et de 95 % en ce qui concerne les transferts associés à une sentence pénitentiaire (62 en 2021-2022 comparativement à 1 605 en 2018-2019).

Il est intéressant de relever que les transferts réalisés en raison de la surpopulation carcérale ont diminué de 79 % depuis 2018-2019, passant de 7 231 à 1 489. Cette variation est comparable à ce qui a été observé en 2020-2021 (réduction de 80 % pour cette période).

En somme, les diverses initiatives portant sur la répartition de la clientèle, la transformation du système de justice, de même que le contexte pandémique, ont permis aux Services correctionnels d'atteindre leur cible de réduction des transferts interétablissements au cours de la dernière année. Les travaux visant à favoriser la détention de proximité se poursuivent pour consolider les efforts mis de l'avant par l'organisation.

OBJECTIF 2.3 : Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

Contexte lié à l'objectif : Depuis la dernière réforme apportée à l'organisation policière en 2001, de nombreux changements sociétaux et technologiques sont survenus, influençant l'évolution de la criminalité et des enjeux policiers. Un accroissement marqué des coûts des services policiers est également observé, lequel exerce une pression importante sur les organisations policières, les municipalités et le gouvernement du Québec. La ministre, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé, le 18 décembre 2019, le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*. Ce document propose un état des lieux qui servira de point de départ et de base commune pour une réflexion sur la réalité policière québécoise.

Indicateur 11 : Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec

Mesure de départ : s. o.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	15 %	50 %	85 %	100 %
Résultats	35 % Cible atteinte	55 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP), créé par la ministre de la Sécurité publique et ayant pour mandat de conduire l'exercice de réflexion et de proposer des pistes d'action visant à parfaire le modèle de la police au Québec, a déposé, au terme de son mandat en mai 2021, un rapport comportant 138 recommandations. À la suite du dépôt de ce rapport, le MSP a établi ses orientations, ce qui constituait la dernière étape pour atteindre la cible qu'il s'était fixée.

Ainsi, le MSP a amorcé les travaux entourant la mise en œuvre de plusieurs recommandations. À cet effet, le 8 décembre 2021, la ministre de la Sécurité publique a procédé au dépôt du projet de loi n° 18 sur la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de sécurité publique* et édictant la *Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*, présenté à l'Assemblée nationale. L'adoption de ce projet de loi permettrait de donner suite à 41 recommandations formulées par le CCRP.

OBJECTIF 2.3 (SUITE) : Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

Indicateur 12 : Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec

Mesure de départ : 2,41 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,48 % (370 policiers)	2,52 % (initialement 2,54 %)	2,55 % (initialement 2,61 %)	2,60 % (initialement 2,68 %)
Résultats	2,49 % (377 policiers) Cible atteinte	2,76 % (423 policiers) Cible atteinte	2,94 % (461 policiers) Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, la proportion de policiers d'origine autochtone dans les corps policiers du Québec est de 2,94 % (Ce pourcentage est basé sur les données rendues disponibles en date du 21 juin 2022 par les corps de police.). La cible a donc été dépassée.

La conclusion d'avenants aux ententes sur la prestation des services policiers dans certaines communautés autochtones pour y ajouter des policiers supplémentaires pourrait expliquer cette augmentation.

La sensibilisation des acteurs clés quant à la mise en place de différentes mesures pour accroître le nombre de policiers autochtones dans les corps de police du Québec, notamment lors des rencontres du Comité de travail sur la formation des futurs policières et policiers autochtones ainsi que des policières et policiers œuvrant dans les communautés autochtones, y compris la formation en enquête, peut aussi avoir contribué au dépassement de la cible.

La progression peut également être expliquée par le financement, par le gouvernement du Québec, depuis le 1^{er} avril 2021, de la formation initiale en patrouille-gendarmerie à l'École nationale de police du Québec pour 24 aspirants policiers autochtones par année.

Une stratégie de communication visant à promouvoir les études collégiales en techniques policières autochtones et le métier de policier auprès des personnes d'origine autochtone a été développée. En juin 2021, une campagne de promotion à cet effet a été lancée. Il est prévu qu'elle s'échelonne sur plusieurs années.

OBJECTIF 2.4 : Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

Contexte lié à l'objectif : À la suite des inondations du printemps 2017, le ministère a été interpellé sur les délais importants du traitement des dossiers d'assistance financière. Le ministère a donc reçu le mandat de modifier le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents alors en vigueur. Cette révision avait comme objectif, entre autres, de répondre plus rapidement aux besoins des sinistrés en facilitant l'analyse des réclamations et en accélérant le délai de traitement. De plus, il était important de permettre aux sinistrés de connaître d'avance les montants des sommes auxquelles ils ont droit et de s'assurer que celles-ci leur sont versées de façon diligente. Pour ce faire, un nouveau programme a été établi par le gouvernement le 10 avril 2019, soit le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

Indicateur 13 : Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois

Mesure de départ : 69 % en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 %	60 %	70 %	75 %
Résultats	69 % Cible atteinte	97 % Cible atteinte	94 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi par le gouvernement en avril 2019, a permis d'améliorer de façon significative le délai de traitement des dossiers. À ce moment, une aide financière sous la forme d'une indemnisation a été ajoutée, limitant significativement le nombre de pièces justificatives à fournir tout en allégeant la réclamation. Le ministère a poursuivi ses efforts afin de réduire le temps de traitement des réclamations pour que les sinistrés puissent, après les événements, reprendre rapidement le cours normal de leur vie. Ainsi, en 2021-2022, le ministère a été en mesure de traiter 94 % des nouveaux dossiers de particuliers dans un délai de moins de 6 mois.

OBJECTIF 2.4 (SUITE) : Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

Indicateur 14 : Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte

Mesure de départ : Un sondage effectué en mars 2021 auprès de sinistrés confirmait que 87 % de ceux-ci se déclaraient satisfaits du programme.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	–	> 80 %	–	> 85 %
Résultats	S. O.	87 % Cible atteinte	S. O.	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Aucun sondage n'a été réalisé pour l'année 2021-2022, car celui-ci est prévu tous les deux ans.

OBJECTIF 2.5 : Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Contexte lié à l'objectif : Afin d'offrir un service et un soutien efficaces à l'administration de la justice, le ministère s'est investi dans divers projets de modernisation des services de justice, dont la mise en place de la visiocomparution à partir des établissements de détention.

En 2020-2021, pour répondre aux impératifs de la pandémie, le ministère a installé dans tous les établissements de détention des systèmes mobiles de visioconférence afin d'assurer la continuité des services de justice à distance.

De plus, en 2021-2022, une nouvelle direction a été créée dans le cadre d'un plan d'organisation administrative du SMSC, soit la Direction du développement numérique correctionnel. Son mandat est d'assurer l'uniformité et l'optimisation des activités numériques liées aux comparutions.

Indicateur 15 : Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparler sont opérationnels

Mesure de départ : En 2018-2019, des systèmes sont opérationnels dans 4 des 16 établissements de détention ciblés, soit 25 %.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 %	75 %	80 %	100 %
Résultats	50 % (8 sur 16 ED) Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

À partir de 2016, des équipements permanents de visiocomparution ont été installés graduellement dans huit établissements de détention (Amos, Hull, Leclerc de Laval, Montréal, Rivière-des-Prairies, Roberval, Sept-Îles et Sorel). Plusieurs dispositifs de visioparler ont aussi été mis à la disposition des avocats pour leur permettre des rencontres à distance avec leurs clients.

Le contexte de la COVID-19 a radicalement transformé les pratiques de comparution usuelles en favorisant l'utilisation intensive de systèmes de communication à distance. Dès la mi-mars 2020, et malgré un calendrier d'implantation de départ établi sur cinq ans, tous les établissements de détention provinciaux ont pu procéder à des comparutions à distance à la demande de la magistrature.

Avant la pandémie, le SMSC avait distribué 64 appareils permettant la visiocomparution entre les établissements de détention et les palais de justice du Québec. En 2021, ce nombre est passé à 214, puis, en 2022, à plus de 240 appareils de visiocomparution répartis dans l'ensemble du réseau correctionnel. La Direction du développement numérique correctionnel évalue en continu les demandes d'acquisition d'appareils destinés à la visiocomparution des établissements de détention. Lorsque le besoin est reconnu, elle autorise l'ajout d'un appareil, ce qui a pour but d'assurer un accès efficace et rapide aux demandes de la cour. Finalement, l'inventaire d'appareils destinés aux visiocomparutions facilite le remplacement lorsqu'un bris survient.

Avec la reprise des activités normales du système de justice le 1^{er} juin 2020, des salles d'audience virtuelles ont été mises en place dans l'ensemble des établissements de détention. Celles-ci permettent de procéder aux étapes du processus criminel à distance.

En 2019-2020, plus de 9 000 visiocomparutions ont été effectuées à partir des établissements de détention provinciaux. De juillet 2020 à mars 2021, au-delà de 43 000 visiocomparutions et près de 39 000 visioparloirs et appels d'avocats ont été offerts, ce qui a eu pour effet que seules 10 % des comparutions ont été tenues en présentiel au palais de justice. Sur la période d'avril 2021 à mars 2022, cette proportion s'est maintenue avec plus de 63 000 visiocomparutions et près de 53 000 visioparloirs et appels d'avocats.

Le SMSC va poursuivre l'optimisation des projets déjà en place et veillera à améliorer les services offerts. De plus, la séquence d'implantation des projets permanents de visiocomparution se poursuivra en fonction du calendrier établi avec le MJQ d'ici 2023 pour maintenir les activités de comparution à distance.

OBJECTIF 2.5 (SUITE) : Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Indicateur 16 : Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours

Mesure de départ : 75 % en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	70 % (initialement 76 %)	70 % (initialement 77 %)	70 %
Résultats	74 % Cible non atteinte	69 % Cible non atteinte	70 % Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En raison de la poursuite de la pandémie, la cible initialement prévue (77 % en 2021-2022) a été, comme pour l'année précédente, revue à 70 %, étant donné le ralentissement des activités causé par le maintien des processus opérationnels hybrides et les difficultés d'approvisionnement et de soutien technique pour les équipements scientifiques. Malgré ces difficultés, la cible de 70 % a été atteinte. Il est à noter que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a connu une augmentation de près de 10 % de ses demandes d'expertises pour l'année 2021-2022 (ce qui représente plus de 1 500 demandes d'expertises supplémentaires pour une augmentation d'environ 3 000 pièces à conviction). Des ressources supplémentaires ont été recrutées et d'autres postes sont en cours de dotation. Toutefois, considérant le délai moyen de la formation d'un spécialiste (de 18 à 24 mois), l'effet de cette augmentation d'effectifs sur les opérations ne se matérialisera qu'à partir de l'exercice 2023-2024, d'où le maintien d'une cible à 70 % pour l'exercice 2022-2023.

2.2. Déclaration de services aux citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyens : 17 novembre 2021

La mise à jour de la Déclaration de services au citoyen (DSC) du ministère est entrée en vigueur le 17 novembre 2021. Ainsi, les engagements pris par le ministère dans le cadre de cette dernière ont changé depuis la précédente reddition de comptes. Cependant, puisque les indicateurs liés à l'atteinte des divers engagements étaient déjà mesurés, les résultats présentés dans cette section concernent l'ensemble de l'année 2021-2022.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Accessibilité des services

L'accès aux services par téléphone a été assuré par un préposé aux renseignements généraux, les jours ouvrables, selon les plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec. Dans tous les cas, les personnes ont reçu une réponse immédiate du préposé aux renseignements ou du responsable des relations avec les citoyens ou bien ont été dirigées vers une boîte vocale et leur appel a fait l'objet d'un suivi dans les meilleurs délais⁴.

Courtoisie et accompagnement

La performance en matière d'accueil et de comportement du personnel est calculée en fonction de l'ensemble des plaintes adressées à la personne responsable des relations avec les citoyens. En 2021-2022, 14 des plaintes reçues concernaient la conduite du personnel du ministère. Chacune des plaintes a fait l'objet d'un suivi diligent auprès de la direction concernée.

4. Au cours de l'année 2021-2022, les données n'ont pu être compilées en raison de la modification de l'organisation du travail pour la réception des appels du ministère dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 où le télétravail avait été décrété. Un nouveau processus sera mis en place en 2022 afin de comptabiliser ces informations.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Service 1 : Renseignements généraux

Le ministère fournit des renseignements généraux sur les programmes et les services offerts.

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022
Assurer le suivi des appels reçus sur la ligne téléphonique destinée aux renseignements généraux dans un délai de 2 jours ouvrables ^a	100 % des appels	ND ^b
Fournir une réponse aux demandes de renseignements généraux reçues par courriel ou par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables ^a	100 % des réponses	ND ^b

a. Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi.

b. Au cours de l'année 2021-2022, les données n'ont pu être compilées en raison de la modification temporaire de l'organisation du travail pour la réception des appels du ministère dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 où le télétravail avait été décrété. Un nouveau processus sera mis en place en 2022 afin de comptabiliser ces informations.

Service 2 : Commentaires et plaintes concernant les programmes et les services

Le ministère traite les commentaires et les plaintes de citoyennes ou citoyens insatisfaits de ses services ou de l'administration d'un programme sous sa responsabilité.

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022
Fournir une réponse écrite aux commentaires et plaintes jugés recevables et fondés dans un délai de 20 jours ouvrables ^a	100 % des plaintes	93,4 % ^b
Pour les demandes plus complexes, informer les plaignants dans les mêmes 20 jours ^a du délai estimé pour effectuer le traitement	100 % des plaignants informés	100 % ^c

a. Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi. Ce délai ne s'applique pas au traitement des plaintes en milieu carcéral ni à celles déposées par les contrevenants suivis dans la collectivité.

b. L'ensemble des dossiers recevables (fondés et non fondés) a été traité dans un délai moyen de huit jours ouvrables, soit dans une proportion de 94,1 %.

c. Cet engagement a été pris dans le cadre de la nouvelle Déclaration de services aux citoyens qui est entrée en vigueur à l'automne 2021. Ainsi, du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022, un seul dossier a été enregistré où le délai de traitement dépassait les 20 jours ouvrables prévus. À cet effet, un seul avis de prolongation a été acheminé au citoyen afin de l'informer de la situation. De cette manière, la cible de 100 % a été atteinte.

Plaintes au regard des employés et des services du ministère au citoyen

Au cours de l'année 2021-2022, le ministère a procédé à la refonte de sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens et de sa Politique ministérielle de gestion du traitement des commentaires et des plaintes.

Dorénavant, le ministère distingue les commentaires des plaintes irrecevables, non fondées et fondées. Cette politique est disponible sur le site Web du gouvernement du Québec⁵.

Ainsi, le ministère a reçu au cours de l'année financière 61 plaintes fondées au regard des engagements communiqués dans sa DSC, c'est-à-dire visant le comportement du personnel ou les programmes et services offerts par le ministère, comparativement à 57 en 2020-2021 et à 86 en 2019-2020. Treize commentaires et plaintes étaient en cours de traitement le 31 mars 2022. Aux 61 plaintes fondées s'ajoutent 248 plaintes non fondées, 60 plaintes irrecevables et 81 commentaires, pour un total de 450 dossiers analysés. Somme toute, le ministère a fourni une réponse personnalisée à 354 citoyens. Il est à noter que 13 dossiers étaient toujours en traitement le 31 mars 2022.

Service 3 : Information aux victimes d'actes criminels

Le ministère communique certains renseignements aux personnes victimes d'actes criminels selon les modalités prévues à la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1). Ainsi, ces personnes peuvent formuler une demande d'obtention de renseignements concernant leur agresseur incarcéré et faire des représentations écrites à son sujet, en toute confidentialité. À cet effet, une ligne téléphonique sans frais est mise à la disposition des victimes et de leurs intervenants.

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022
Répondre aux messages téléphoniques laissés sur la ligne téléphonique sans frais destinée aux victimes d'actes criminels dans les 2 jours ouvrables ^a	100 % des appels	96 %

a. Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi.

Les personnes responsables de la ligne d'information tentent systématiquement de contacter la personne victime le jour même de son appel ou le suivant. Ainsi, en 2021-2022, 117 personnes ont communiqué avec le ministère au moyen de la ligne sans frais et 96 % des appels ont reçu une réponse dans un délai moyen de 0,44 jour ouvrable.

5. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/coordonnees/plaintes-et-demandes-de-citoyens/politique-ministerielle-gestion-traitement-commentaires-plaintes>

Service 4 : Indemnisation et aide financière en cas de sinistre

Le ministère administre un programme d'indemnisation et d'aide financière pour certains types de sinistres réels ou imminents. Ce programme s'adresse aux particuliers (propriétaires ou locataires d'une résidence principale), aux propriétaires de bâtiments locatifs, aux entreprises, aux municipalités et aux organismes communautaires.

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022
Effectuer un premier contact dans les 10 jours ¹ suivant la réception d'une demande d'aide financière. Dans le cas d'un bureau temporaire mis sur pied dans la région d'un sinistre, le premier contact est celui effectué lors de la rencontre avec l'analyste.	100 % des premiers contacts	77 %
Effectuer un suivi auprès des sinistrés tous les 45 jours ^a , à moins de circonstances particulières (ex. : recours légal, absence de permis, etc.)	100 % des suivis effectués	75 %
Procéder au paiement final dans les 90 jours ¹ suivant la réception des documents exigés ou de la confirmation du sinistré que tous les travaux sont terminés	Paiement final effectué dans le délai établi pour 90 % des dossiers	70 %

a. Jours civils, soit tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés.

Le 17 novembre 2021, une nouvelle déclaration de services aux citoyens a été mise en place par le ministère, apportant de nouveaux engagements envers les sinistrés. Les résultats relatifs aux engagements d'effectuer un premier contact dans les 10 jours et d'effectuer un suivi auprès des sinistrés tous les 45 jours ont été comptabilisés du 17 novembre 2021 au 31 mars 2022.

Depuis le 17 novembre 2021, un total de 44 réclamations d'assistance financière a été reçu par le ministère. Dans 77 % des cas, un premier contact téléphonique a été effectué à l'intérieur du délai prévu de 10 jours. Comme il s'agit d'un nouveau suivi, des ajustements seront nécessaires et des suivis réguliers seront effectués afin que les délais soient respectés.

Depuis le 17 novembre 2021, des suivis auprès des sinistrés sont requis tous les 45 jours. Ceux-ci ont été effectués conformément au délai prévu dans 75 % des cas. La mise en place de ce nouvel engagement nécessite des modifications aux façons de faire actuelles. Des suivis réguliers seront effectués afin que les délais soient respectés.

Pour l'année financière 2021-2022, 1 286 dossiers d'assistance financière ont été fermés. De ce nombre, 190 (15 %) étaient non admissibles aux différents programmes d'aide financière en vigueur ou ont mené à un désistement de la part de la clientèle. Dans le cas des dossiers pour lesquels un paiement final a été effectué, 70 % ont été traités dans les 90 jours suivant la réception de la facture finale ou de la confirmation de la part du sinistré que tout a été soumis pour procéder au traitement final, notamment dans les dossiers d'indemnisation pour lesquels aucune facture n'est nécessaire.

Suivi des plaintes au regard des services correctionnels

Le fonctionnement et l'information relative au traitement et au suivi des plaintes au regard des employés et des services du ministère au citoyen sont présentés dans la section concernant le Service 2 de la Déclaration de services au citoyen. La section ci-dessous traite des plaintes au regard des services correctionnels qui ne sont pas traitées par le même mécanisme, conformément à la Politique ministérielle de gestion du traitement des commentaires et des plaintes.

Les plaintes du réseau correctionnel du ministère sont régies par l'instruction provinciale « Systèmes de traitement des plaintes des personnes prévenues ou contrevenantes ». Cette instruction a pour objet d'élaborer et d'uniformiser des mécanismes permettant d'assurer un traitement prompt et équitable des plaintes, tout en responsabilisant et en renseignant les membres du personnel par rapport à la démarche à suivre. À titre d'ombudsman des Services correctionnels, c'est le Protecteur du citoyen qui assure, selon le cas, le suivi des plaintes en provenance de personnes incarcérées.

Le SMSC dispose d'un outil informatique appelé « Gestion des plaintes correctionnelles ». L'outil permet un suivi détaillé du cheminement des plaintes, du respect des délais de réponse et des correctifs devant être apportés lorsque les plaintes s'avèrent fondées. À titre indicatif, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, 25 183 personnes ont été admises dans les établissements de détention sous juridiction provinciale, ce qui représente une hausse de 13,5 % par rapport à l'année précédente. Ces personnes ont formulé 4 178 plaintes individuelles ainsi que 113 plaintes collectives, totalisant 4 291 plaintes.

Parmi celles-ci, 3 122 se sont avérées recevables selon les critères énoncés dans l'instruction provinciale relative aux plaintes. De ce nombre, 1 503 plaintes étaient fondées, soit 48 %, comparativement à 44 % en 2020-2021, ce qui représente une hausse de 4 %. Par rapport au nombre d'admissions (25 183), le nombre de plaintes fondées est de l'ordre de 6 % pour 2021-2022, comparativement à 5 % l'année précédente. Le maintien des différentes mesures prises pour contrer la propagation du virus de la COVID-19 pour une deuxième année consécutive peut expliquer cette légère hausse.

Il convient de rappeler que les plaintes sont jugées recevables sur la base des 14 motifs qui sont cités dans l'instruction provinciale. Si une plainte est jugée irrecevable parce qu'elle ne porte sur aucun de ces 14 motifs, d'autres recours demeurent possibles pour la personne plaignante, par exemple remplir une demande de réclamation ou un formulaire de révision de classement ou de discipline. Divers éléments de la plainte peuvent justifier le non-fondement de celle-ci. Ainsi, une plainte jugée recevable peut être déclarée non fondée en raison du fait, entre autres, qu'il n'y a pas eu violation d'un droit quelconque ou suivant un manque de connaissance du plaignant quant aux règles et lois.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1. Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart (%)
Services correctionnels	4 279 ^a	4 324	(1,04)
Expertises judiciaires	195	179	8,94
Affaires policières	593	561	5,70
Sécurité civile et sécurité incendie	280	297	(5,72)
Direction et administration	469	369	27,10
Total – Ministère	5 816	5 730	1,50
Secrétariat à la Capitale-Nationale	13	13	s. o.
Total	5 829	5 743	1,50

a. Un nombre de 25 employés a été retranché de l'extraction SAGIR, considérant qu'il s'agit de contractuels.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité pour le ministère⁶

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	4 084 380	2 366 627
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	34 397	144 318
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	74 183	39 688
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	190 157	382 327
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	20 197	40 705
Autres	655 493	451 267

6. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité par souci de cohérence.

**Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel
par champs d'activité pour le Secrétariat à la Capitale-Nationale**

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	4 598	4 275
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	–	98
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	918	1 882
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	900	2 000
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	2 725	–
Autres	–	–

Évolution des dépenses en formation du ministère⁷

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	1,28	0,87
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,11	1,21
Cadre	617	532
Professionnel	1 219	812
Fonctionnaire	10 453	5 610
Total ^a	12 289	6 954
Somme allouée par personne (\$) ^b	897	597

a. Nombre de jours de formation pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

b. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

Les augmentations des dépenses en formation et du nombre de jours de formation sont dues à la reprise des activités de formation à l'École nationale de police du Québec après leur arrêt au début de la pandémie de la COVID-19.

Évolution des dépenses en formation du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	0,9	0,7
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,9	1,8
Cadre	5	5
Professionnel	23	9
Fonctionnaire	22	10
Total ^a	50	24
Somme allouée par personne (\$) ^b	703	635

a. Nombre de jours de formation pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

b. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

7. Ces chiffres ont été arrondis par souci de cohérence.

Le SCN a décidé d'augmenter son budget en formation en 2021-2022, afin d'être davantage proactif envers ses employés et de leur offrir des formations lorsque nécessaire. De plus, avec le contexte pandémique, la réorganisation du travail a demandé quelques formations de groupe occasionnant des dépenses plus importantes vu le nombre de personnes.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation au cours de l'année financière 2021-2022 et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend les démissions, les départs à la retraite et les mutations.

Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire du personnel régulier du ministère

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	9,8	6,3	6,9

Taux de départ volontaire du personnel régulier du Secrétariat à la Capitale-Nationale

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	27,5	17,3	31,3

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire du ministère

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	145	128	126

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire du Secrétariat à la Capitale-Nationale

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	–	1	–

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022⁸

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2022	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022
96	25 ^a

a. La cible du ministère au 30 septembre 2022 est 28.

8. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3.2. Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ^a (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ^b (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Taux d'utilisation du Budget 2021-2022 (4) = (2) / (1) (%)	Dépenses réelles 2020-2021 ^c (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021
Direction et administration	84 144,1	82 424,6	(1 719,5)	97,9	74 151 ^d
Services correctionnels	539 718,9	553 116,4	13 397,5	102,5	538 642
Affaires policières et sécurité-protection	127 165,4	172 931,3	45 765,9	135,9	153 910
Sécurité civile et sécurité incendie	91 424,4	87 652,4	(3 772,0)	95,9	106 288
Expertises judiciaires	14 296,4	17 376,8	3 080,4	121,5	15 126
Total – Ministère	856 749,2	913 501,5	56 752,3	106,6	888 117
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	74 076,6	73 571,0	(505,6)	99,3	89 901

a. Ces chiffres proviennent du document *Budget de dépenses 2021-2022 : crédits des ministères et organismes*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, en excluant les organismes budgétaires du portefeuille de la Sécurité publique. De plus, aucune somme n'est prévue au budget en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.

b. Les dépenses prévues proviennent des données disponibles à la date de la rédaction du présent rapport. Ce sont des données préliminaires. Du total, 8 602,0 k\$ sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.

c. Dont 10 053,2 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.

d. Ce montant exclut une somme de 48 716 k\$ liée au redressement à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

En vertu des nouvelles instructions du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), la présentation des résultats du ministère est modifiée comparativement aux années antérieures. Le dépassement de 56 752,3 k\$ est calculé à partir du budget de dépenses initial 2021-2022. De ce montant, 30 856,6 k\$ sont attribuables à des mesures budgétaires octroyées au ministère en cours d'exercice. Considérant les ajustements en fin d'année financière de 38 699,8 k\$, un surplus de 12 804,1 k\$ sera présenté aux comptes publics au 31 mars 2022. Ces ajustements font l'objet d'un recours au Fonds de suppléance selon les orientations du SCT concernant le financement des mesures économiques annoncées. Le détail de ces sommes est présenté dans le tableau suivant.

Écart 2021-2022 en fonction du budget initial		56 752,3 k\$
Mesures annoncées :		
Bonifier l'appui aux organismes de prévention de la criminalité	(1 750,0)	
Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs	(13 021,0)	
Entreprendre la réforme du modèle policier	(5 075,0)	
Opérations policières spéciales COVID	(1 984,6)	
Soutenir la création de l'équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes	(2 000,0)	
Intensifier la détection des crimes sexuels et la lutte contre ces crimes	(600,0)	
Renforcer la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE	(1 558,0)	
Prévenir la violence conjugale et les féminicides	(3 864,0)	
Autres mesures	(1 004,0)	(30 856,6)
Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État (PACIR)	(9 749,0)	
Régularisation du déficit structurel	(21 615,0)	
Autres ajouts budgétaires	(7 335,8)	(38 699,8)
Écart 2021-2022 en fonction du budget modifié		(12 804,1 k\$)

Principales variations

Budget de dépenses 2021-2022 comparé à la dépense prévue en 2021-2022. Les variations s'expliquent principalement par ce qui suit :

Direction et administration :

- Augmentation de diverses dépenses en rémunération (nouvelles embauches, cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des conventions collectives);
- Économie pour les achats de fournitures et de matériel, pour le dossier « Milieu de travail axé sur les activités (MTAA) » et pour les services informatiques infonuagiques ;
- Nouveau dossier pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

Services correctionnels :

- Augmentation des dépenses en rémunération principalement attribuable aux indexations salariales ;
- Ajout d'effectifs pour le dossier « Prévenir la violence conjugale et les féminicides ».

Affaires policières et sécurité-protection :

- Plusieurs nouveaux dossiers, notamment :
 - lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs,
 - prévenir la violence conjugale et les féminicides,
 - entreprendre la réforme du modèle policier,
 - soutenir la création de l'équipe policière dédiée à la lutte contre le trafic d'armes,
 - bonification de l'appui aux organismes de prévention de la criminalité,
 - renforcer la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE,
 - l'implantation de la visiocomparution ;
- Infrastructures crie : investissements dans les immobilisations majeures du corps de police d'Eeyou-Eenou (nouveaux bâtiments et rénovations des bâtiments existants, agrandissement de bâtiments et implantation d'un système de télécommunication).

Sécurité civile et sécurité incendie :

- Diminution des dépenses dans le dossier « Améliorer la capacité d'action en sécurité civile » ;
- Augmentation des crédits permanents en lien avec les inondations.

Expertises judiciaires :

- Augmentation de diverses dépenses en rémunération (nouvelles embauches, indexations salariales) ;
- Intensification de la détection des crimes sexuels et la lutte contre ces crimes ;
- Plusieurs nouveaux dossiers, notamment :
 - prévention de la violence conjugale et des féminicides,
 - renforcement de la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE.

3.3. Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

L'utilisation des ressources informationnelles est présentée selon les différentes orientations énumérées dans le plan directeur, à savoir :

- la technologie au service de la performance ;
- la technologie au service du citoyen ;
- la technologie au service de la prévention ;
- la technologie au service de la prise de décision.

De plus, l'ensemble des actions en ressources informationnelles réalisées au cours de l'année 2021-2022 par le ministère sont alignées sur les orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Cette stratégie s'inscrit dans la volonté de transformation numérique du ministère et se concrétise par le biais des nombreux projets présentés dans cette section.

Technologie au service de la performance

Plusieurs projets répondent à cette orientation, notamment :

- le projet visant la mise en place d'Office 365 ;
- les travaux effectués dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique ;
- le projet de mise en place d'un nouveau système de téléphonie IP unifié.

Le projet visant la mise en place d'Office 365 a permis, au cours de la dernière année, de remplacer des outils devenus désuets par des technologies et des solutions plus efficaces telles que OneDrive et SharePoint. Ce projet favorisera ainsi le rehaussement significatif de la sécurité des ressources informationnelles par l'implantation d'une catégorisation des données sensibles, l'optimisation des coûts et l'amélioration de la méthode de sauvegarde des données via l'infonuagique.

De plus, les travaux effectués dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI) se sont poursuivis au cours de l'année 2021-2022. Notamment, l'année a permis de réaliser les démarches de la revue diligente. Ce projet permettra d'augmenter le degré de protection des actifs informationnels en modernisant et en optimisant les infrastructures TI du ministère, et il permettra également de réduire de façon significative les CTI actuels pour les consolider sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Finalement, un dossier d'opportunité a été approuvé en vue de la mise en place d'un nouveau système de téléphonie IP unifié qui permettra d'unir les systèmes téléphoniques utilisés par le ministère et ses organismes en alliant les fonctions mobiles et traditionnelles. Les utilisateurs pourront en tout temps accéder à leur service de communication téléphonique par le biais d'un logiciel installé sur leur poste de travail. Ainsi, les appareils physiques ne seront plus requis, ce qui permettra une meilleure adéquation avec les aménagements de travail partagés et le mode de travail hybride.

Technologie au service du citoyen

Le projet d'optimisation du service d'aide aux sinistrés (OSAS) s'inscrit parfaitement dans l'orientation de la technologie au service du citoyen. En effet, ce projet prévoit simplifier, moderniser et adapter la prestation de services aux sinistrés par un passage à une administration numérique du rétablissement lors d'un sinistre. Au cours de la période de référence, le dossier d'opportunité a été approuvé et le dossier d'affaires a été démarré. Les travaux se poursuivent en 2022-2023.

Le projet de migration des sites Web et de conversion des formulaires et des cartes permettra de rehausser la sécurité des sites Web par une mise à jour technologique. Il apporte également une capacité accrue de création de formulaires Web modernes et adaptés aux appareils mobiles afin de faciliter l'interaction avec le citoyen.

Enfin, le projet de modernisation du portail Vigilance utilisé pour la surveillance de la crue des eaux permettra au citoyen d'accéder rapidement à l'information sur ce sujet et facilitera sa compréhension grâce à la puissance et à la facilité d'interprétation des outils cartographiques géomatiques. Le dossier d'affaires a été réalisé et la phase d'exécution a été démarrée au cours de la dernière année. Les travaux se termineront en 2022-2023.

Technologie au service de la prévention

Le projet visant le déploiement de bracelets antirapprochements (BAR) a débuté. L'objectif de ce type de bracelet est d'accroître la protection des victimes de violence conjugale et de permettre l'enclenchement d'un protocole d'intervention policière rapide. En fait, le projet BAR utilise une technologie de géolocalisation assurant la surveillance des contrevenants. L'installation du premier BAR est prévue en mai 2022.

Par ailleurs, la réalisation d'un premier projet du programme Horizon, soit Horizon-Initial, a débuté en 2021-2022. Les travaux comprennent notamment la mise en place d'une partie de l'infrastructure technologique de base ainsi que les composants les plus fondamentaux qui seront réutilisés dans les projets subséquents. Plus concrètement, Horizon-Initial permettra une gestion documentaire centralisée à même la solution, la mise en place de notes chronologiques informatisées, l'accès à l'agenda de la personne contrevenante, permettant ainsi une vue d'ensemble sur ses activités et, finalement, le remplacement du système utilisé pour effectuer la gestion des visites. De plus, le second projet du programme, soit Horizon-Logistique, a débuté, la réalisation de la phase de planification ayant été autorisée.

Technologie au service de la prise de décision

L'un des projets visant à favoriser une meilleure prise de décision est le développement de l'outil d'optimisation du déploiement des ressources en sécurité incendie (ODRSI). Ce dernier permettra l'amélioration des processus décisionnels à l'aide d'outils automatisés de calcul des dessertes des casernes de pompiers, y compris d'une visualisation cartographique interactive pour en faciliter l'interprétation.

Également dans le cadre de cette orientation, les travaux se sont poursuivis en 2021-2022 pour le projet de système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES). Ce projet consiste à mettre en place un système informatique convivial pour les utilisateurs tout en respectant les nouvelles façons de faire relatives au processus d'évaluation et aux modalités de suivi des personnes contrevenantes dans la communauté. Ce projet se terminera au cours de l'année 2022-2023.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022 pour le portefeuille Sécurité publique⁹

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ^a	4 200,4	1 544,3
Activités ^b	245,9	23 028,7
Total	4 446,3	24 573,0

a. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

b. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022 pour le ministère seulement

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ^a	3 159,9	1 367,4
Activités ^b	226,1	21 516,4
Total	3 386,0	22 883,8

a. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

b. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

9. Le portefeuille Sécurité publique inclut le ministère, la Sûreté du Québec et les organismes budgétaires relevant de la ministre de la Sécurité publique. Toutefois, les données présentées dans le tableau ci-dessus excluent celles de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec, de la Sûreté du Québec, de la Commission de la Capitale-Nationale du Québec et du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Ministère, excluant le Secrétariat à la Capitale-Nationale¹⁰

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	971 483	66 929	1 038 412	569
2. Personnel professionnel	2 127 195	23 102	2 150 297	1 177
3. Personnel infirmier	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 099 177	13 251	1 112 428	609
6. Agents de la paix	5 967 159	635 565	6 602 724	3 615
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	502 343	10 579	512 922	281
Total 2021-2022	10 667 357	749 426	11 416 783	6 251
Total 2020-2021	s. o.	s. o.	11 246 186	6 158

Le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor pour 2021-2022 était de 11 713 591 heures (en excluant la cible du SCN). Le MSP a respecté sa cible en heures rémunérées pour l'année 2021-2022.

Cependant, en prenant en compte les organismes, la Sûreté du Québec ainsi que le Fonds des services de police qui sont sous la responsabilité du portefeuille du ministère de la Sécurité publique, la cible globale en heures rémunérées n'a pas été respectée. Il est possible de consulter le rapport annuel de gestion de chacun des organismes ainsi que celui de la Sûreté du Québec afin d'obtenir des renseignements additionnels.

10. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité par souci de cohérence.

Ministère, incluant le Secrétariat à la Capitale-Nationale¹¹

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	974 892	66 929	1 041 821	571
2. Personnel professionnel	2 139 481	23 104	2 162 585	1 184
3. Personnel infirmier	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 106 457	13 251	1 119 708	613
6. Agents de la paix	5 967 159	635 565	6 602 724	3 615
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	502 343	10 579	512 921	281
Total 2021-2022	10 690 332	749 428	11 439 760	6 264
Total 2020-2021	s. o.	s. o.	11 270 976	6 172

Secrétariat à la Capitale-Nationale¹²

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	3 409	–	3 409	2
2. Personnel professionnel	12 286	2	12 288	7
3. Personnel infirmier	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	7 280	–	7 280	4
6. Agents de la paix	–	–	–	–
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	–	–	–	–
Total 2021-2022	22 975	2	22 977	13
Total 2020-2021	s. o.	s. o.	24 790	14

La cible d'effectifs fixée par le SCT pour le Secrétariat à la Capitale-Nationale était établie à 36 525,7 heures rémunérées pour l'exercice financier 2021-2022. Ainsi, le total des heures rémunérées pour le SCN s'élève à 22 977, et ce, en respect de la cible établie.

11. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité par souci de cohérence.

12. *Idem.*

Contrats de service

Au cours de l'année 2021-2022, le MSP a conclu 109 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur de 42 418 818,45 \$. Aucun contrat de plus de 25 000 \$ n'a été conclu pour le SCN.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022¹³

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	23	1 490,4 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ^a	86	40 928,4 \$
Total des contrats de service	109	42 418,8 \$

a. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

13. Ces chiffres ont été arrondis aux décimales par souci de cohérence.

4.2. Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
ACTION 2 Améliorer la gestion des matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RV-E	Proportion des directions régionales ayant dressé le portrait de leur gestion des matières résiduelles	100 % des directions régionales	100 % des directions régionales ont complété leur portrait	Atteinte
ACTION 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements dans le cadre du travail	Proportion des gaz à effet de serre émis par le parc de véhicules légers par 100 kilomètres parcourus (kg d'équivalent CO ₂ /100 km)	Réduction de 5 % par rapport à l'année de référence (34,1 kg CO ₂ eq/100 km en 2016-2017)	Augmentation de 4 % par rapport à l'année de référence (35,3 kg CO ₂ eq/100 km)	Non atteinte
ACTION 4 Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés	Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes aux employés	4 activités	4 activités d'information et de sensibilisation ont été offertes	Atteinte
ACTION 5 Augmenter les acquisitions écoresponsables	Proportion des appels d'offres comportant des stipulations sur l'environnement ou le développement durable	55 % des appels d'offres	100 % des appels d'offres	Atteinte
	Proportion de la valeur des biens et des services écoresponsables acquis	30 % de la valeur des biens et services acquis ont un caractère écoresponsable	6 % de la valeur des biens et services acquis	Non atteinte

Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
ACTION 1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Pourcentage des interventions ministérielles évaluées	80 % des interventions évaluées	88 % des interventions évaluées 15 interventions évaluées sur les 17 identifiées	Atteinte
	Pourcentage des programmes de soutien financier évalués	80 % des programmes de soutien financier évalués	100 % des programmes de soutien financier évalués 6 programmes évalués	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
ACTION 7 Contribuer à la dimension culturelle dans les établissements de détention	Proportion des établissements de détention offrant une activité culturelle à « valeur ajoutée »	Augmentation de 6 % des établissements de détention (11 établissements)	Augmentation de 27 % par rapport à l'an passé 14 établissements de détention sur 17	Atteinte

Objectif gouvernemental 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
ACTION 8 Soutenir l'équité sociale par la lutte contre la récidive criminelle	Taux de récidive des personnes contrevenantes	Diminution de 0,6 % (par rapport à l'année de référence 2016-2017 = 43,6 %)	32,5 %	Atteinte

Objectif gouvernemental 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
ACTION 6 Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	70 % des municipalités	61 % des municipalités	Non atteinte

4.3. Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action 2020-2022 en matière d'occupation et de vitalité des territoires a comme objectif de soutenir les différentes régions du Québec. Il prévoit des actions concrètes agissant sur leurs priorités régionales et alignées sur les préoccupations du ministère. Il s'agit plus particulièrement des priorités liées à la qualité du milieu de vie et au bien-être, de celles relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de celles touchant le développement de la main-d'œuvre et la formation des personnes, les relations avec les Premières Nations et les Inuits ou encore la résilience des communautés et la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, la prochaine section présente l'état de réalisation, au terme de l'année 2021-2022, des actions prévues dans ce plan d'action.

Abitibi-Témiscamingue : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Accentuer le soutien aux victimes d'actes criminels par la référence policière au CAVAC et en offrant différents services spécialisés.	En cours
Constituer et tenir à jour une liste de toutes les instances de concertation nationales, régionales et locales visant les Autochtones, auxquelles la Sûreté participe.	Réalisée
Maintenir des liens étroits avec la nation algonquienne par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec, basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or.	Réalisée
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale.	Réalisée
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des programmes spécifiques liés à la formation ou à l'emploi.	Réalisée
Offrir des journées d'immersion dans les communautés environnantes au personnel nouvellement affecté dans la région.	En cours
Reconduire le projet RABASKA de gestion des risques d'homicide conjugal et/ou familial en Abitibi-Témiscamingue et voir à son déploiement dans les MRC de la région pour la prochaine année.	En cours
Soutenir la capacité d'intervention des milieux à l'égard de certaines situations problématiques menaçant la sécurité des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme de financement Prévention Jeunesse 2019-2022.	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée

Une action a été finalisée et réalisée en 2020-2021.

Bas-Saint-Laurent : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Actualiser le programme de parrainage afin qu'il rejoigne un plus grand nombre d'acteurs clés des communautés de manière à mieux tenir compte des besoins de la population desservie.	Voir la section concernant la Montérégie ^a
Assurer le déploiement du programme de parrainage renouvelé afin de développer une relation de proximité avec les acteurs clés des communautés.	Voir la section concernant la Montérégie ^a
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	En cours

a. La région dans laquelle devaient avoir lieu ces actions a été revue au cours de l'année 2021-2022. Le programme de parrainage renouvelé vise toutes les régions, mais le déploiement a débuté au District Sud, qui couvre certaines MRC des régions de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec. Les autres districts suivront au cours des prochaines années.

Chaudière-Appalaches : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Centre-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Côte-Nord : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	Réalisée
Maintenir des liens étroits avec les communautés innues et naskapiées de la Côte-Nord par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Baie-Comeau et à Sept-Îles.	En cours
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Promouvoir les emplois offerts par le ministère de la Sécurité publique dans la région de la Côte-Nord auprès des organismes d'aide à l'emploi et des établissements d'enseignement.	Réalisée

Capitale-Nationale : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Appuyer la création de nouvelles infrastructures touristiques.	Réalisée
Mandater le sous-comité économique de la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale pour accompagner ce développement, mobiliser les ressources et assurer les maillages.	En cours
Offrir aux personnes incarcérées un événement lié à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	Non amorcée
Participer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022.	En cours
Participer aux rencontres du comité directeur de l'entente.	En cours
Soutenir financièrement l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.	Réalisée
Soutenir Québec International dans un nouveau volet de promotion de la région afin d'attirer la main-d'œuvre.	Réalisée

Estrie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Évaluer la possibilité de créer d'ici 2022 un service concernant la formation et l'employabilité des personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Offrir à l'ensemble des personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR).	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Gaspésie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Mettre en place un comité mixte d'analyse des projets de recherche pour l'Établissement de détention de Percé.	En cours
Offrir à l'ensemble des personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR).	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Îles-de-la-Madeleine : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	En cours
Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent liés à la mise en place du CEGRIM.	En cours

Une action a été finalisée en 2020-2021.

Lanaudière : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Laurentides : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	Amorcée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Laval : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En suspens

En raison de la pandémie, l'offre de services des partenaires en employabilité et d'organismes de formation a diminué, voire a été annulée dans certains cas. Ainsi, l'action « Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés » a été mise en suspens au cours de l'année 2021-2022.

Mauricie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	Amorcée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Montérégie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Actualiser le programme de parrainage afin qu'il rejoigne un plus grand nombre d'acteurs clés des communautés de manière à mieux tenir compte des besoins de la population desservie.	Réalisée
Assurer le déploiement du programme de parrainage renouvelé afin de développer une relation de proximité avec les acteurs clés des communautés.	En cours
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En suspens
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

À l'Établissement de détention de Sorel-Tracy, bien que les activités liées à la formation et à l'emploi n'aient pas été abandonnées, il fut impossible d'aller de l'avant, vu le contexte pandémique persistant au cours de l'année 2021-2022. En effet, les déplacements requis pour ces activités, entre l'établissement et la communauté, n'ont pas été autorisés afin de respecter les consignes sanitaires. Ainsi, l'action « Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés » a été suspendue en 2021-2022.

Montréal : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Fournir à la clientèle cible, c'est-à-dire les personnes incarcérées susceptibles de se trouver en situation financière précaire ou en itinérance, plusieurs moyens d'information pour l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR) dans l'objectif de contrer la pauvreté.	En suspens
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale.	Amorcée

En raison du contexte pandémique s'étant poursuivi au cours de 2021-2022 et ayant occasionné la coupure périodique de certains services en établissement de détention ainsi que du manque de personnel en établissement, l'action « Fournir à la clientèle cible, c'est-à-dire les personnes incarcérées susceptibles de se trouver en situation financière précaire ou en itinérance, plusieurs moyens d'information pour l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR) dans l'objectif de contrer la pauvreté » n'a pu être mise en place au cours de l'année.

De plus, l'action « Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale » a fait l'objet d'une modification dans la façon de comptabiliser ses résultats. Ainsi, on répertorie maintenant le nombre d'interventions et non le nombre de personnes concernées par cette action.

Nord-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée
Soutenir l'ARK dans la définition de risques, dans la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55 ^e parallèle.	Réalisée

Outaouais : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En suspens

Notamment en raison de trois éclosions de la COVID-19 au cours de l'année 2021-2022, le programme d'insertion professionnelle à l'Établissement de détention de Hull n'a pas pu être offert. Ainsi, l'action « Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés » a été suspendue.

Saguenay-Lac-Saint-Jean : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En cours

Synthèse des actions en réponse aux priorités régionales

Région	Nombre d'actions								Total
	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Nouvelles actions	Actions modifiées	
Abitibi-Témiscamingue	–	–	3	–	6	–	–	–	9
Bas-Saint-Laurent			2	–	–	–	–	–	2
Chaudière-Appalaches	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Centre-du-Québec	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Côte-Nord	–	–	2	–	2	–	–	–	4
Capitale-Nationale	1	–	3	–	3	–	–	–	7
Estrie	–	–	2	–	1	–	–	–	3
Gaspésie	–	–	2	–	1	–	–	–	3
Îles-de-la-Madeleine	–	–	2	–	–	–	–	–	2
Lanaudière	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Laurentides	–	1	1	–	–	–	–	–	2
Laval	–	–	–	1	–	–	–	–	1
Mauricie	–	1	1	–	–	–	–	–	2
Montréal	–	–	2	1	1	–	–	–	4
Montréal	–	1	–	1	–	–	–	1 ^a	2
Nord-du-Québec	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Outaouais	–	–	–	1	–	–	–	–	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	–	–	1	–	2	–	–	–	3

a. L'action « Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale » dans la région de Montréal est amorcée, mais a également subi une modification dans la façon de comptabiliser les données. Ainsi, cette action se retrouve dans deux colonnes de ce tableau.

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Action/Réponse	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets des catastrophes.	Réalisée
Augmentation de l'effectif des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie.	Réalisée
Construction d'un quartier cellulaire à Puvirnituq.	En cours

Une action a été finalisée et une autre abandonnée en 2020-2021.

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

Évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel*

Organisation publique	Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires
Ministère de la Sécurité publique	Une augmentation de 5,1 %, atteignant 3 045,3 infractions par 100 000 habitants ^{a,b}

a. Le nombre d'infractions en lui-même s'accroît de 5,4 % entre 2020 et 2021, alors que la population augmente de 0,3 %.

b. Le calcul de l'évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel* s'est fait à partir de la donnée actualisée de 2020, soit 2 898,8, par rapport au taux de 2021, soit 3 045,3. Il est à noter que le taux de criminalité de 2021 est provisoire et sera actualisé lors du traitement des statistiques de 2022.

4.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ^a	1		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^b		1	
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		1	
4. Les motifs vérifiés et retenus par le responsable du suivi des divulgations :			
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi			
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui			
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité			
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement			
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment			
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		1	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^c	0		

a. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

b. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

c. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5. Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier
5 313

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
348	616	66	10

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE),
anglophones, autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	348	58	4	3	2	66	19,0
Occasionnel	616	67	4	6	3	80	13,0
Étudiant	66	3	1	–	–	4	6,1
Stagiaire	10	1	–	–	–	1	10,0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	19,0	13,4	13,5
Occasionnel (%)	13,0	9,5	13,5
Étudiant (%)	6,1	5,9	6,8
Stagiaire (%)	10,0	–	10,0

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Actuellement, le ministère met en place un plan d'action ministériel à l'égard de la diversité et de l'inclusion qui comprend les axes suivants :

- Effectuer une vigie des bonnes pratiques en matière de diversité et d'inclusion ;
- Sensibiliser les gestionnaires aux mesures et programmes existants en matière de diversité et d'inclusion ;
- Optimiser le processus d'attraction, de sélection et d'intégration des candidats MVE.

Une sensibilisation a été faite auprès des gestionnaires concernant la sélection des candidats et l'importance que les employés remplissent le *Formulaire d'accès à l'égalité en emploi*. À cet effet, un exercice a été effectué afin de régulariser les dossiers des employés n'ayant pas rempli ce formulaire.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	58	1,1	55	1,0	55	1,0
Autochtones	51	1,0	50	0,9	48	0,9
Personnes handicapées	34	0,6	31	0,6	31	0,6

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Montréal/Laval	509	26,2	473	24,2	487	24,6
MVE Outaouais/Montérégie	37	6,6	34	5,9	30	5,2
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	20	3,3	25	4,2	28	4,3
MVE Capitale-Nationale	112	7,7	80	5,7	79	5,7
MVE Autres régions	32	2,7	31	2,6	28	2,4

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 % ;
- Outaouais/Montérégie : 17 % ;
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Autres régions : 5 %.

L'augmentation du nombre de MVE dans la région de Montréal découle notamment de l'exercice qui a été effectué afin de régulariser les dossiers des employés n'ayant pas rempli le *Formulaire d'accès à l'égalité en emploi*.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	40	7,94

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	348	616	66	10	1 040
Nombre de femmes embauchées	199	369	48	5	621
Taux d'embauche des femmes (%)	57,2	59,9	72,7	50,0	59,7

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	515	1 135	252	264	3 018	129	5 313
Nombre total de femmes	221	779	187	207	1 221	38	2 653
Taux de représentativité des femmes (%)	42,9	68,6	74,2	78,4	40,5	29,5	49,9

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
4	0	4

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
0 ^a	1	0

a. La période de soumission des dossiers a eu lieu en fin d'année 2021. Toutefois, les participants seront recrutés durant la période financière de 2022-2023, ce qui explique qu'aucune personne n'a été accueillie en 2021-2022.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible ^a	Nombre de personnes visées
Envoyer un communiqué aux gestionnaires pour promouvoir la nouvelle section concernant la diversité et l'inclusion sur l'espace réservé aux gestionnaires dans l'intranet	Tous les gestionnaires du ministère	508
Transmettre un communiqué invitant les employés à suivre la formation sur les Autochtones	Ensemble du personnel	5 829
Transmettre un communiqué aux gestionnaires pour l'initiative DuoEmploi	Tous les gestionnaires du ministère	508
Publier une manchette dans l'intranet pour la Journée internationale des femmes	Ensemble du personnel	5 829
Publier une manchette dans l'intranet pour la Journée internationale des personnes handicapées 2021	Ensemble du personnel	5 829
Publier une manchette dans l'intranet afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées 2021	Ensemble du personnel	5 829
Publier une manchette dans l'intranet pour la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	Ensemble du personnel	5 829

a. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, autochtones et anglophones.

4.6. Allégement réglementaire et administratif

Allégement réglementaire

Révision des normes législatives et réglementaires et établissement de nouvelles normes

Le ministère poursuivra, au cours de l'exercice financier 2022-2023, ses travaux de révision des normes touchant les entreprises. Aucune révision de normes n'a été effectuée en 2021-2022.

Analyses d'impact réglementaire produites

En 2021-2022, le ministère n'a pas réalisé d'analyse d'impact réglementaire puisqu'aucune modification de loi ou de règlement le concernant n'est venue modifier les activités des entreprises.

Allégement administratif

En 2021-2022, le ministère n'a pas réalisé d'exercice de révision de règles de nature législative ou réglementaire.

4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	759 demandes
---------------------------------	--------------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	32	182	0
21 à 30 jours	34	103	0
31 jours et plus (le cas échéant)	112	150	0
Total	178	435	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	52	33	0	s. o.
Partiellement acceptée	78	307	0	1 - 9 - 10 - 13 - 14 - 18 - 19 - 22 - 23 - 24 - 27 - 28 - 28.1 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 42 - 48 - 53 - 54 - 59 - 67 - 86.1 - 87 - 88 - 137.1
Refusée (entièrement)	17	18	0	1 - 9 - 14 - 15 - 22 - 28 - 28.1 - 29 - 31 - 32 - 36 - 37 - 38 - 39 - 53 - 54 - 59 - 87 - 88
Autres	32	82	0	1 - 15 - 42 - 48 - désistement

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	43 demandes de révision

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En 2021-2022, le ministère a reçu 759 demandes d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Il s'agit d'une augmentation de 12,3 % par rapport au nombre de demandes enregistrées lors du précédent exercice financier.

Le ministère demeure préoccupé par la réduction des délais de traitement. L'amélioration continue des processus est l'approche adoptée pour augmenter le nombre de réponses et réduire les délais tout en maintenant la qualité des services et la protection des renseignements personnels. Durant l'exercice 2021-2022, le ministère a poursuivi ses efforts visant l'optimisation du processus de traitement des demandes d'accès. Il a notamment créé la Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens, laquelle a le mandat d'accroître la performance relativement au traitement des demandes d'accès à l'information et d'assurer un service d'une grande qualité à la clientèle.

4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : s. o.	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles : Diffusion, le 11 mai 2021, d'une manchette intranet sur le rôle et les responsabilités du comité permanent et sur sa composition.	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 2 octobre 2018	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : s. o.	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles : s. o.	Non
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	Rappel des grandes lignes de la politique linguistique ministérielle par des manchettes diffusées dans l'intranet qui pourraient aborder les points suivants : • les communications externes ; • le site Web et les médias sociaux ; • la traduction et les situations où celle-ci est permise ; • les communications avec les communautés autochtones.

4.9. Égalité entre les femmes et les hommes

Le Secrétariat à la condition féminine lançait, en juin 2017, sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. En 2021, la Stratégie a été prolongée pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2022. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère a pris l'engagement de réaliser des actions structurantes visant à comprendre les enjeux relatifs à la présence de femmes et d'hommes dans les services de sécurité incendie (SSI). Il s'agit notamment de documenter la place des femmes en emploi au sein des SSI municipaux. Les connaissances sur l'effectif hommes-femmes en emploi incendie se sont améliorées au cours des dernières années par la réalisation d'un recensement sur l'effectif, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec.

L'analyse des données recueillies a permis de dresser un portrait de la situation des effectifs des SSI sous divers aspects, notamment en ce qui a trait à la question de l'égalité des femmes et des hommes en emploi. Des données sur la situation des effectifs des SSI sont notamment incluses dans le rapport statistique sur la sécurité incendie (couvrant les années 2016, 2017 et 2018) qui a été publié en novembre 2021. En tant que participant au comité mixte Diversité en sécurité incendie au Québec, le ministère a également fourni ces données pour alimenter les travaux et les réflexions à ce sujet.

Cette connaissance de la situation des effectifs des SSI permettra d'envisager des actions en vue de soutenir les municipalités dans leurs démarches pour attirer et conserver la main-d'œuvre au sein de leur SSI et pour inciter les femmes à joindre le milieu de l'incendie, par exemple par la sensibilisation et la diffusion d'information.

De plus, afin d'encourager les filles et les femmes à considérer une carrière en sécurité incendie, le ministère a encore cette année répondu à l'invitation des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en s'engageant, à l'automne 2021, à participer à la 26^e édition du concours *Chapeau, les filles!*. Un prix d'une valeur de 2 000 \$ sera remis, en juin 2022, à une lauréate inscrite à un programme de formation menant à l'exercice d'un métier en sécurité incendie ou en prévention incendie.

Au cours de l'année 2021-2022, le ministère a également pris part aux travaux d'élaboration de la prochaine stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes qui sont coordonnés par le Secrétariat à la condition féminine et s'est engagé à être partenaire de cette initiative structurante.

Toujours en lien avec les questions d'égalité des genres, le ministère a par ailleurs persisté dans ses actions visant la prévention et la lutte contre deux problématiques qui touchent particulièrement les filles et les femmes, à savoir la violence sexuelle et la violence conjugale. Ainsi, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des engagements qu'il a pris dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, du Plan d'action gouvernemental 2018-2023 en matière de violence conjugale et du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.

De plus, le ministère a contribué aux actions prioritaires annoncées au printemps 2021 par le gouvernement pour lutter contre la violence conjugale et les féminicides par deux nouvelles mesures visant à augmenter les ressources humaines affectées au traitement des dossiers de violence conjugale dans les corps de police autochtones et allochtones du Québec, ainsi qu'à achever l'implantation provinciale du Service d'évaluation des personnes accusées au stade de la mise en liberté provisoire. Il importe aussi de souligner qu'à l'automne 2021, le ministère s'est engagé, grâce à un nouvel investissement de 41 M\$, à déployer progressivement le bracelet

antirapprochement (BAR) au cours des deux prochaines années. Le BAR fait partie des moyens qui peuvent permettre aux femmes victimes de violence conjugale de se sentir davantage en sécurité et d'enclencher au besoin un protocole d'intervention policière rapide. Des efforts importants ont également été consentis pour la collaboration aux travaux entourant la mise en place du tribunal spécialisé en violence sexuelle et conjugale que coordonne le ministère de la Justice du Québec.

L'année 2021-2022 a également été marquée par le lancement du Plan d'action gouvernemental en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs – Briser le cycle de l'exploitation sexuelle (PACSESM), dont l'élaboration a été coordonnée par le ministère. Soutenue par un investissement de 150 M\$ sur cinq ans, cette initiative conjugue les forces de 18 ministères et organismes partenaires dans la prévention et la lutte contre l'exploitation sexuelle. Le plan propose 37 actions structurantes et mobilisatrices réparties sous cinq axes d'intervention, soit la recherche, la sensibilisation, la prévention, la répression et la reconstruction des personnes victimes. Considérant que les filles et les femmes représentent la presque totalité des victimes d'exploitation sexuelle au Québec, à savoir 95 % du nombre total de victimes de proxénétisme et de traite de personnes selon les crimes rapportés par les corps de police pour l'année 2019, le PACSESM constitue une avancée significative en matière d'égalité pour les citoyennes québécoises.

Enfin, en réponse aux enjeux liés à la situation sanitaire de la COVID-19, le ministère a poursuivi son soutien supplémentaire aux organismes communautaires dont les activités viennent bonifier les interventions dans les espaces publics dans une perspective de cohabitation harmonieuse et d'aide aux personnes en situation d'itinérance. Les 36 organismes bénéficiaires de ce financement supplémentaire, totalisant 1 M\$ en 2021-2022, offrent des services aux personnes vulnérables, dont les femmes itinérantes et les victimes d'exploitation sexuelle. Au vu des données probantes portant sur l'impact plus grand de la COVID-19 sur la qualité de vie et la santé des femmes au Québec en comparaison avec la situation des hommes (Association pour la santé publique du Québec (AS PQ) et Observatoire québécois des inégalités (OQI), novembre 2020), on peut penser que ce financement supplémentaire participe à la réduction des inégalités existantes entre les hommes et les femmes en lien avec la pandémie.

4.10. Politique de financement des services publics

Pour les biens et services actuellement tarifés :

Deux secteurs du ministère facturent des biens et des services à l'externe :

- En vertu d'ententes, le SMSC facture les services d'hébergement offerts pour la population carcérale lui étant confiée par le gouvernement fédéral. Les tarifs sont établis dans ces ententes. Ils ont été fixés en fonction des coûts et indexés le 1^{er} avril de chaque année.
- Le LSJML, pour sa part, facture des produits et des services à une clientèle diversifiée, notamment à des entreprises privées et à des corps policiers. La fixation des tarifs s'appuie soit sur le coût de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement.

Revenus provenant de la facturation des biens et services

	Revenus 2021-2022 (000 \$)	Coûts 2021-2022 (000 \$)	Financement 2021-2022 (%)	Revenus 2020-2021 (000 \$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	2 996,1	3 988,9	75,1	4 176,6
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	205,4	205,4	100,0	170,3

Pour les nouveaux biens et services :

Le ministère n'a aucun nouveau produit ou service qui a été ou aurait pu être tarifé en 2021-2022.

Pour les biens et services qui pourraient être tarifés :

Le ministère n'a aucun nouveau produit ou service qui a été ou aurait pu être tarifé en 2021-2022.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le ministère procède annuellement à la répartition, entre les sous-ministériats et les organismes relevant de la ministre, des dépenses payées centralement dont, notamment, le coût du matériel informatique, de la téléphonie, les frais de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et les loyers du siège social.

4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

Rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Le rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik a été déposé par le Protecteur du citoyen (PC) en 2016. Trente recommandations y sont formulées à l'intention du MSP et du MJQ afin d'améliorer les conditions de détention des personnes et la qualité des mesures de prévention de la criminalité au Nunavik.

Dans la dernière année, le MSP a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du PC avec ses partenaires.

- Le MSP poursuit sa participation au projet Saquijuaq.
- Un pont aérien est présentement en place entre le Nunavik et Amos avec un avion de 11 places tous les dimanches.
- La visiocomparution est présentement disponible pour des enquêtes de remise en liberté à Puvirnituq et à Kuujuaq. Les prévenus des villages nordiques de la baie d'Ungava sont amenés vers Kuujuaq alors que ceux de la baie d'Hudson sont amenés à Puvirnituq.

La pandémie de COVID-19 a retardé les projets de construction au Nunavik. Les chantiers de construction ont été complètement fermés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik de mars à septembre 2020, en début d'année 2021, ainsi que du 26 décembre 2021 au 26 janvier 2022. Cela a engendré des délais dans les constructions et les rénovations des infrastructures. La fin de la construction du quartier cellulaire à Puvirnituq et l'aménagement de la cour extérieure à Kuujuaq sont repoussés à une date ultérieure. La finalisation des travaux par la Société québécoise des infrastructures est tributaire de délais possibles liés à la livraison et à la disponibilité du matériel et de la main-d'œuvre.

4.12. Cadre pour la prévention de sinistres et assistance financière aux sinistrés

Dans son rapport de vérification sur l'optimisation des ressources du 27 novembre 2013, le Vérificateur général du Québec a formulé 16 recommandations à l'intention du ministère, dont celle d'améliorer la reddition de comptes qu'il fait dans son rapport annuel de gestion relativement à la sécurité civile, entre autres en donnant de l'information quant aux sommes versées pour la prévention des principaux risques naturels et pour l'aide aux sinistrés. La présente section vise à répondre à cette recommandation.

Les investissements dans la prévention de sinistres

Dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, il existe des mesures en matière de prévention afin de réduire les risques de dommages causés par les eaux ou les mouvements de sol.

Parmi celles-ci, on trouve des mesures préventives temporaires qui consistent par exemple à déplacer des meubles et appareils à un étage supérieur, à installer des sacs de sable, à installer ou surveiller des pompes, à placarder les ouvertures, etc. Ces actions ont pour but de préserver les biens essentiels pendant un sinistre.

Une autre intervention préventive, sous forme d'ouvrage en cas d'imminence de mouvement de sol, concerne notamment la stabilisation de talus.

Le tableau suivant présente les mesures préventives dans le cadre du PGIAF lors de sinistres réels ou imminents.

Nombre de dossiers relatifs aux mesures préventives dans le cadre du PGIAF¹⁴

Mesures préventives en 2021-2022	Particuliers	Locataires	Propriétaires d'immeubles locatifs	Entreprises	Municipalités	Organismes	Total
Mesures préventives temporaires	8	0	0	0	0	0	8
Mouvement de sol : stabilisation de talus	0	0	0	0	0	0	0
Total	8	0	0	0	0	0	8

Les changements climatiques forcent à revoir les approches quant à la gestion des risques auxquels les communautés sont exposées, notamment ceux associés aux inondations. Les crues historiques survenues au Québec au cours des dernières années, et particulièrement celles de 2017 et 2019, ont fait ressortir l'importance de poser des gestes concrets pour protéger les personnes et les biens.

Le tableau suivant présente les sommes consenties en appréciation et en atténuation des risques par le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS).

14. Les dossiers présentés sont ceux dont la date du sinistre est comprise dans l'année financière, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Sommes consenties en appréciation et en atténuation des risques pour 2021-2022 dans le cadre du CPS

Sujet des projets	Somme consentie en appréciation des risques (\$)	Somme consentie en atténuation des risques (\$)	Total (\$)
Érosion et submersion côtières	2 154 572	16 082 459	18 237 031
Inondation	1 878 325	850 940	2 729 265
Glissement de terrain	870 295	6 671 604	7 541 899
Tremblement de terre	184 150	s. o.	184 150
Risques anthropiques (risques industriels associés aux matières dangereuses)	s. o.	12 500	12 500
Feux de forêt	s. o.	300 000	300 000
Historique des sinistres	308 391	s. o.	308 391
Acquisition de données géographiques	s. o.	s. o.	s. o.
Communication des risques	s. o.	s. o.	s. o.
Total	5 395 733	23 917 503	29 313 236

Pour l'année financière 2021-2022, une somme totale d'un peu plus de 29,3 M\$ a été investie par le biais du CPS. Une somme de près de 5,4 M\$ a été investie en appréciation des risques afin d'approfondir les connaissances sur les risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre et sur un historique des sinistres. En outre, sur la somme totale investie par le CPS, la somme de 23,9 M\$ a été allouée à des projets avec des municipalités pour des travaux de prévention ou d'atténuation des risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux feux de forêt et aux risques anthropiques (risques industriels associés aux matières dangereuses).

Sommaire de l'assistance financière en soutien au rétablissement

Le tableau qui suit présente les sommes versées et le nombre de dossiers d'assistance financière pour les particuliers, les propriétaires d'immeubles locatifs, les entreprises, les municipalités ou encore pour les organismes communautaires en situation de sinistre réel ou imminent.

Assistance financière 2021-2022 – Sommes versées et nombre de dossiers en traitement au 31 mars 2022

	Particuliers		Propriétaires d'immeubles locatifs		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})
1 - Sommes versées pour des événements survenus en 2021-2022												
Pluies abondantes et inondations	372	180	0	6	0	7	27	15	0	0	399	208
Mouvements de sol	793	16	0	7	0	1	1	4	0	2	794	30
Autres événements	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Bris de couvert de glace	0	0	0	0	0	0	361	25	0	0	361	25
Inondations printanières 2021	215	23	8	2	2	5	47	8	0	0	272	38
Inondations printanières Décembre 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	1 380	222	8	15	2	13	436	52	0	2	1 826	304
2 - Sommes versées pour des événements survenus avant 2021-2022, mais toujours actifs												
Pluies abondantes et inondations	3 852	139	45	9	240	18	947	58	48	6	5 132	230
Mouvements de sol	619	21	32	2	0	1	580	11	0	0	1 231	35
Autres événements	1 658	35	1 193	8	177	8	485	42	10	3	3 523	96
Inondations printanières 2017	1 155	59	0	0	530	30	1 008	41	0	2	2 693	132
Inondations printanières 2019	9 770	572	4 968	259	1 390	85	2 891	108	1 730	4	20 749	1 028
Sous-total	17 054	826	6 238	278	2 337	142	5 911	260	1 788	15	33 328	1 521
Total	18 434	1 048	6 246	293	2 339	155	6 347	312	1 788	17	35 154	1 825
Cumul Inondations printanières 2017	207 642	5 172	0	0	39 771	820	15 841	153	26 667	38	289 921	6 183
Cumul Inondations printanières 2019	309 797	6 312	91 137	760	14 906	403	37 354	189	5 974	40	459 168	7 704

Source : Systèmes SAGIR et TRAFIQ

4.13. Secrétariat à la Capitale-Nationale

Depuis sa création en 1999, le SCN est rattaché administrativement au principal portefeuille des ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale, lesquels assument différentes responsabilités en matière de développement local et régional.

Le 18 octobre 2018, la ministre de la Sécurité publique s'est vu confier les responsabilités liées au développement de la région de la Capitale-Nationale. Elle assume ces responsabilités avec le soutien du SCN, intégré depuis cette date à la structure administrative du ministère. La ministre est également responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (RLRQ, chapitre C-33.1). Cette organisation, relevant quant à elle directement de la ministre et donc indépendante du ministère, veille à ce que la capitale nationale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central de l'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

Ensemble, le SCN et la CCNQ forment le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale (PPDCN), tel qu'il est présenté dans le volume 2 du budget de dépenses 2021-2022 du gouvernement¹⁵.

L'organisation administrative du Secrétariat à la Capitale-Nationale et ses mandats

La gestion du SCN est assumée par un sous-ministre associé et sa structure se compose de la Direction du développement et de l'administration de qui relèvent deux secteurs, soit :

- le développement territorial et l'analyse ;
- les services à la gestion.

Le SCN contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. Il assure le lien entre plusieurs partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant de concert avec ceux-ci pour contribuer à l'essor de la région.

L'organisation réalise trois principaux mandats, soit le conseil, la concertation et la coordination ainsi que le financement.

Pour le volet conseil de son mandat, le SCN :

- soutient la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes dans la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique ;
- prépare des avis, des analyses et des recommandations sur les projets de loi, de règlement, de décret, de politique, de stratégie, de plan d'action ainsi que sur des projets particuliers soumis à l'adoption du Conseil des ministres ;
- élabore et propose des orientations en matière de développement pour la région de la Capitale-Nationale ou participe à leur élaboration au sein de comités interministériels ;
- assure une veille sur toute information relative à la région de la Capitale Nationale.

15. Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/21-22/2-Plans_annuels_de_gestion_des_depenses_des_ministres_et_organismes.pdf

Pour le volet concertation et coordination, le SCN :

- assure les relations avec les divers intervenants de la région de la Capitale-Nationale ;
- coordonne différents comités sur des sujets d'intérêt local ou régional et y participe ;
- préside et coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale, dans le but d'assurer la coordination interministérielle sur le territoire de cette région, et s'assure du suivi des travaux des quatre sous-comités CAR : économique, social, aménagement et développement du territoire ;
- favorise la concertation et la cohésion des acteurs désireux de stimuler les différentes interventions en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Pour le volet financement, le SCN :

- administre le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR), qui soutient la réalisation de projets ayant des retombées pour la région ;
- est responsable du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), qui contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. La gestion du FRCN est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Capitale-Nationale et à la Ville de Québec ;
- soutient les MRC de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec pour leurs activités de développement local et régional dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) ;
- assure la gestion et le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et la Ville de Québec.

Les dépenses du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale

En 2021-2022, le budget du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale (PPDCN) était de 74,1 M\$. Quant aux dépenses prévues au 31 mars 2022, elles s'élevaient à 73,6 M\$.

Le SCN disposait pour sa part d'une enveloppe budgétaire de 51,9 M\$, équivalant à 70 % du budget du PPDCN.

L'écart de 0,5 M\$ entre le budget de dépenses 2021-2022 et les dépenses prévues au 31 mars 2022 s'explique principalement par la non-utilisation du budget de dépenses en fonctionnement de l'organisation en 2021-2022.

Budget de dépenses et dépenses réelles du programme PPDCN

Éléments	Budget de dépenses 2021-2022 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2022 (000 \$)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
1. Secrétariat à la Capitale-Nationale	51 891,0	51 385,5	67 184	(15 798,5)	(23,5)
2. Commission de la capitale nationale du Québec	22 185,6	22 185,6	22 717	(531,5)	(2,3)
Total - PPDCN	74 076,6	73 571,1	89 901	(16 330)	(18,2)

Source : SAGIR

Aide financière versée

Le tableau qui suit présente les sommes versées au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des mesures d'aide financière administrées par le SCN.

Sommes versées selon les mesures d'aide financière

PPDCN	Dépenses réelles 2021-2022 (000 \$)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$)	Écart (000 \$)
Ville de Québec	14 800	14 800	–
Programme d'appui aux actions régionales	10 200	29 983	(19 783)
Total – PPDCN	25 000	44 783	(19 783)

Source : SAGIR

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été institué pour contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (L.Q., 2016, chapitre 31).

La gestion du fonds est confiée à la Ville de Québec et aux MRC de la région de la Capitale-Nationale. Ses revenus proviennent d'une affectation de crédits alloués par le gouvernement à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Les crédits sont octroyés dans le cadre des ententes de délégation. Le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, signé le 30 octobre 2019 par le gouvernement du Québec et les représentants des municipalités, reconduit l'enveloppe du FRCN à hauteur de 25 M\$ pour les exercices financiers 2021-2022 à 2024-2025 inclusivement.

Résultats financiers

	Revenus (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Surplus (déficit) (000 \$)	Excédent cumulé (000 \$)
Aide financière	25 000	25 000	–	–

Source : SAGIR

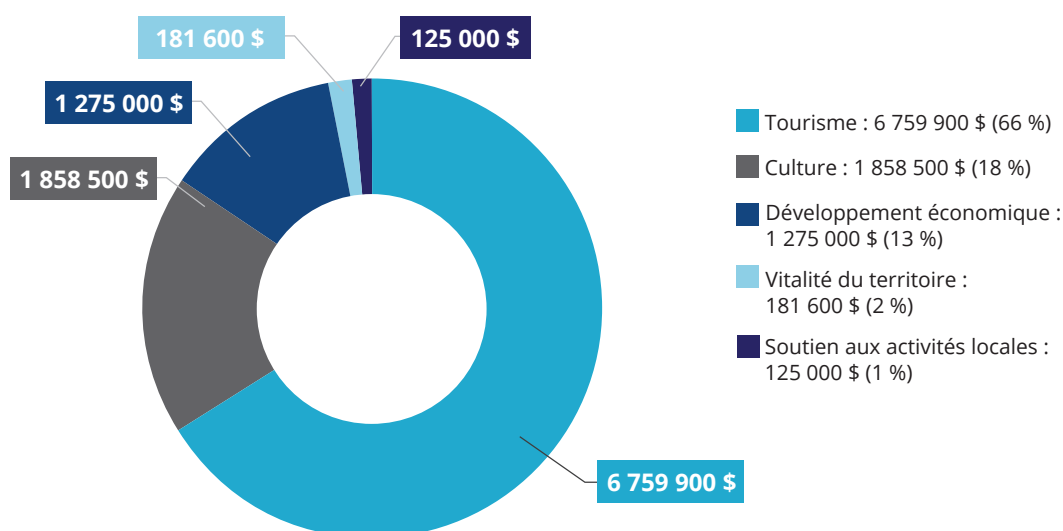
Principaux résultats en matière de gestion de mesures d'aide et de coordination

Gestion des mesures d'aide financière

Programme d'appui aux actions régionales

En 2021-2022, le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR), qui soutient la réalisation de projets et d'études qui ont des incidences sur le développement économique de la région, a financé 199 projets, pour un montant total de 10,2 M\$. Comme le montre la figure qui suit, des subventions ont été accordées dans différents secteurs : tourisme, développement économique, développement culturel, vitalité du territoire et soutien aux activités locales.

Répartition financière par secteurs d'activité



Source : Secrétariat à la Capitale-Nationale

Aide financière à la Ville de Québec

Le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été signé le 30 octobre 2019, autorisant 39 M\$ au cours des exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 inclusivement, soit 7,8 M\$ annuellement versés à la Ville de Québec pour son statut de capitale nationale.

S'ajoute également une enveloppe annuelle de 7 M\$ dans le cadre de l'Entente pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale.

Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

La *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* (L.Q. 2019, chapitre 30) a été adoptée le 6 décembre 2019 et officialise la mise sur pied du Fonds régions et ruralité (FRR), dont le Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC) remplace le Fonds de développement des territoires.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué 7,1 M\$ aux MRC de la région de la Capitale-Nationale. Cette somme a été prélevée à même le FRR, dont la coordination est assurée, pour la région de la Capitale-Nationale, par le SCN.

Mise en œuvre d'ententes de partenariat répondant à des enjeux particuliers

En 2021-2022, le SCN a collaboré aux deux ententes de partenariat suivantes :

- l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale 2019-2022 ;
- l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis 2020-2022.

Dans le cadre de la première entente, le SCN a fourni une contribution totale de 95 000 \$. De cette somme, 75 000 \$ ont été accordés pour mener à bien 14 projets de mise en valeur des paysages de la région. La somme restante de 20 000 \$ a financé un projet pour une étude visant à déterminer les retombées économiques de la mise en valeur des paysages.

Pour la seconde entente, en vigueur depuis le 9 septembre 2020, le SCN accorde une contribution de 300 000 \$, à raison de 100 000 \$ par année, et ce, pour les exercices financiers 2020-2021 à 2022-2023 inclusivement.

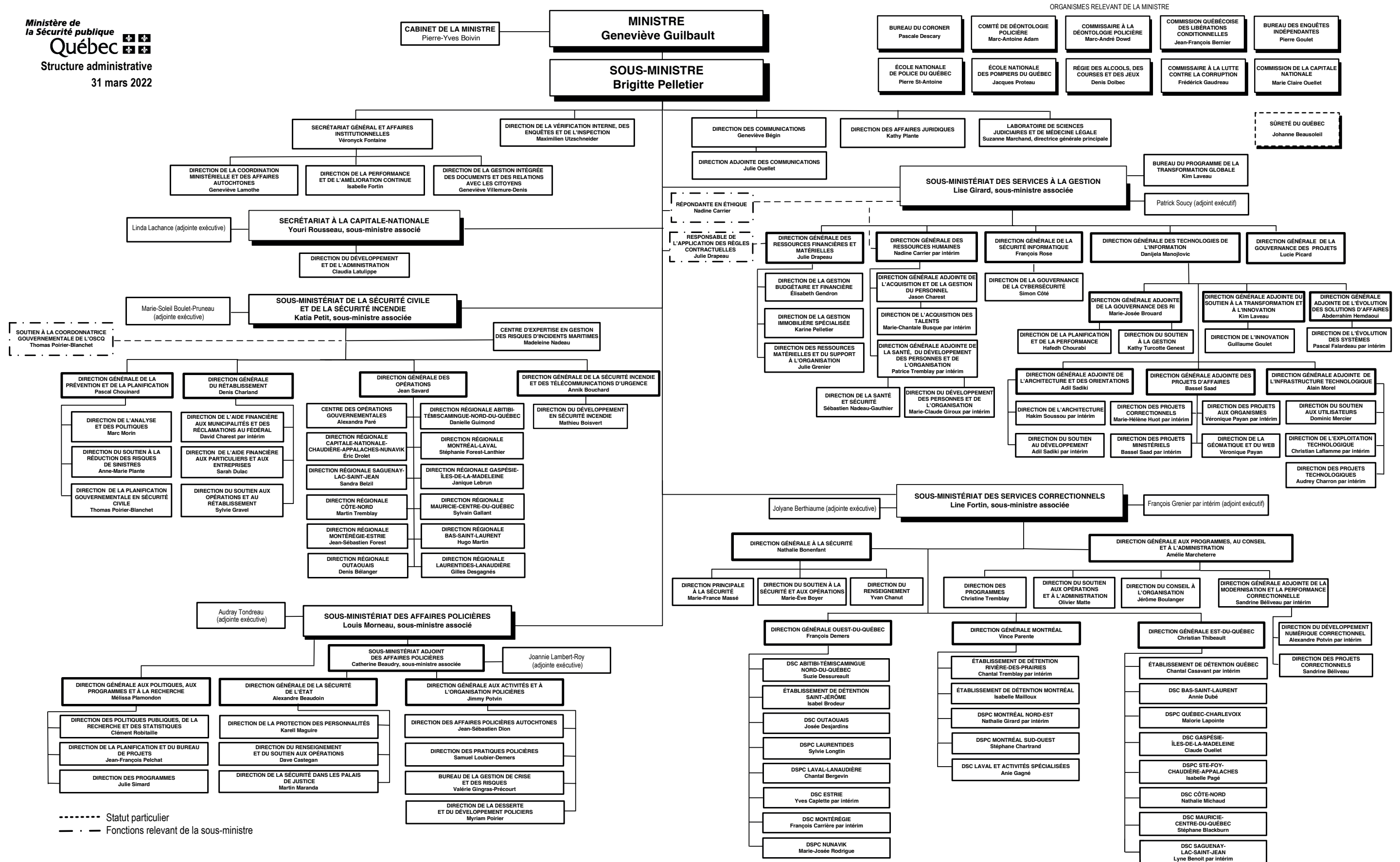
Coordination interministérielle – Conférence administrative régionale de la région de la Capitale-Nationale

Le SCN a tenu quatre rencontres, dont une conjointe avec la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et une autre avec les MRC de la région de la Capitale-Nationale.

De plus, la Conférence administrative régionale de la région de la Capitale-Nationale (CAR) peut s'appuyer sur trois sous-comités (aménagement, social et économique) qui assurent, au besoin, un accompagnement pour les MRC dans leurs dossiers, leurs enjeux et leurs priorités. Les rencontres de ces sous-comités se tiennent de façon ad hoc.

5. INFORMATIONS CONNEXES

5.1. Organigramme du ministère de la Sécurité publique



5.2. Liste des sigles

Sigle	Description	Sigle	Description
BAR	Bracelet antirapprochement	M\$	Millions de dollars
CAR	Conférence administrative régionale	MJQ	Ministère de la Justice du Québec
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec	MRC	Municipalité régionale de comté
CCRP	Comité consultatif sur la réalité policière	MVE	Minorité visible et ethnique
CPS	Cadre pour la prévention de sinistres	PAAR	Programme d'appui aux actions régionales
CLCC	Commissaire à la lutte contre la corruption	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DAJ	Direction des affaires juridiques	PGIAF	Programme général d'indemnisation et d'aide financière
DCOM	Direction des communications	PPDCN	Programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale
DCMAA	Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DG	Direction générale	SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
DGIDRC	Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens	SGAI	Secrétariat général et affaires institutionnelles
DSC	Déclaration de services aux citoyens	S. O.	Sans objet
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	SMAP	Sous-ministériat des affaires policières
ETC	Équivalent temps complet	SMAAP	Sous-ministériat adjoint des affaires policières
FRCN	Fonds de la région de la Capitale-Nationale	SMSC	Sous-ministériat des services correctionnels
FRR	Fonds régions et ruralité	SMSG	Sous-ministériat des services à la gestion
L. Q.	Lois annuelles du Québec	SSI	Service de sécurité incendie
LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale		

